

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT
D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À DANFORD LAKE
DANS LA MUNICIPALITÉ D'ALLEYN-et-CAWOOD**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 13 juin 2007, 19 h
Salle Héritage
4C, chemin d'Amour
Low

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 JUIN 2007	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
WILLIAM COMMANDA, ROMOLA TREBILCOCK	1
RENATO LIVINAL	7
JEAN-MARC BOUCHER	19
DANFORD LAKE AND DISTRICT PROPERTY OWNERS ASSOCIATION	
SHANNON H. MARTIN	25
CHRISTINE SCHNUPP	32
MIKE POWER	36
RAYE THOMAS, GILLES FORTIN	39
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA	
ADRIEN NOEL	50
STACY MOLINEAUX	56
JAMES IRWIN	57
DROIT DE RECTIFICATION :	
DENIS ROULEAU	59

LA PRÉSIDENTE:

5 Bienvenue à cette troisième séance d'audience publique de la deuxième partie portant sur le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood.

10 Alors comme vous le savez, pour participer à cette deuxième partie d'audience publique, nous vous avons invités à vous préinscrire. Un grand nombre l'ont fait. Alors, on va d'abord entendre les huit personnes inscrites pour ce soir, même je pense que c'est neuf, neuf personnes inscrites pour ce soir, et si le temps nous le permet, si d'autres personnes veulent intervenir, je leur demanderais de l'indiquer auprès du secrétariat de la commission.

15 Et en fin de séance, un droit de rectification est accordé à tous. Ce droit concerne uniquement des faits. Alors, vous devez aussi vous inscrire au registre pour exercer ce droit. Vous pouvez le faire aussi par écrit jusqu'à mercredi prochain.

Alors, sans plus tarder, nous allons entendre monsieur William Commanda.

20 **M. WILLIAM COMMANDA :**

Je vous remercie pour l'invitation. (TRADUCTION) Je vous remercie de me donner la possibilité d'exprimer mes pensées en ce qui concerne ce sujet.

25 La voix de la Mère Nature parle très fortement et j'ai aujourd'hui entendu mes propres voix qui me parlaient de ce développement d'un site, et pour tout ce que ça pose comme danger pour les lacs et les rivières et les gens de Danford Lake et la rivière qui mène à Ottawa. On veut vous aviser des dangers, en fait, qui guettent tous ces cours d'eau.

30 Dans ma propre réserve, quand ils ont mis des tranchées pour les résidus, c'était en 1980, je crois, même la cité de Maniwaki venait jeter leurs déchets là. On trouvait des poêles, des réfrigérateurs, tout ce que les gens voulaient jeter.

35 Ensuite, nous avons entendu parler de l'hôpital qui appelait la réserve et qui nous disait de ne pas boire notre propre eau. Donc, depuis ce temps, nous ne pouvons boire l'eau dans notre propre réserve. C'est le gouvernement fédéral qui nous fournit de l'eau potable dans des bouteilles. Deux fois par semaine, ils passent pour apporter des grosses bouteilles d'eau à toutes les résidences.

40 C'est un temps crucial dans notre pays et dans l'histoire du monde où nous devons urgemment réagir et trouver des solutions qui sont plus complètes pour adresser ces problèmes

et gérer cette industrie de collection de déchets.

45 Et il faut que nous ayons un dialogue plus constructif pour faire avancer l'échange d'idées, pour que nous puissions nous unir et unir nos efforts pour laisser comme patrimoine quelque chose à nos enfants et au monde entier, quelque chose de même plus significatif pour les générations futures.

50 J'aimerais avoir été à l'école pour parler votre langue mieux, parce que j'ai appris seulement quelques mots en français, mais je n'ai jamais été à l'école pour une journée de ma vie. Mon éducation était de faire des canaux en écorce de bouleau avec mes oncles. J'ai commencé vers l'âge de 12 ans.

55 Parce qu'à ce moment-là, on enlevait les enfants des familles pour les envoyer dans les pensionnats à des milliers de kilomètres de leur propre famille. Il n'y avait rien que nous pouvions faire parce que c'était les prêtres et la Gendarmerie royale qui venaient enlever les enfants à nos familles sans notre permission alors qu'ils étaient encore très jeunes, peut-être à l'âge de 4 ans.

60 Il y en a plusieurs qui ont passé même quinze ans dans ces écoles, dans ces pensionnats. Il y en a beaucoup qui sont morts même dans ces pensionnats parce qu'ils étaient abusés sexuellement, physiquement, mentalement. Ils n'avaient pas le droit de parler leur langue. Ils étaient abusés de toutes sortes de manières.

65 Mais moi, j'ai été Chef de 1951 à 1970, pendant vingt ans pratiquement, et je ne pouvais écrire quoi que ce soit. Je devais avoir une secrétaire avec moi tout le temps, comme je le fais aujourd'hui.

70 Mon amie ici, elle est de l'Afrique. Elle a été bien instruite dans des collèges et donc elle parle couramment l'anglais. Et je lui demanderais à ce moment-là d'en dire un peu plus à partir de ce que moi je lui ai confié.

Mme ROMOLA TREBILCOCK :

75 (TRADUCTION) Merci. Nous avons eu très peu de temps pour se préparer de façon formelle pour ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

80 Vous pouvez vous présenter pour les transcriptions, donnez votre nom?

Mme ROMOLA TREBILCOCK :

(TRADUCTION) Romola Trebilcock. Donc, pour les dix dernières années, j'ai appuyé

85 le travail de notre aîné William Commanda de façon informelle et son travail a été de faire la promotion, la compréhension des questions reliées à la Terre mère et la promotion de l'harmonie.

Il y a quelques années, j'ai écrit un livre pour William Commanda pour apprendre à partir d'un enfant de la maternelle. Donc, pour les vingt dernières années, il a fait surtout la promotion pour vraiment préserver la terre des abus contre elle et donc de travailler à la protéger et de vraiment aider l'environnement.

90 Donc, ses activités ont été des présentations au Sommet de Rio, il y a dix-sept ans, et aussi participer au Cri de la terre pour les Nations unies, aussi pour des marches de la côte ouest de Boston jusqu'à Santa Monica pour la protection de la terre aussi, des marches mondiales.

95 Et l'aîné Commanda est un membre honoraire pour la protection des eaux et des forêts boréales. Il a reçu l'honneur pour la préservation. Il est président de l'assemblée pour the Ottawa River Heritage Designation, pour la conservation du patrimoine. Il a organisé des ateliers pour promouvoir la conscientisation et la «désécration» justement des eaux.

100 En 1987, l'aîné Commanda, qui est gardien de trois ententes sur la ceinture Wampum, afin de présentation au débat constitutionnel national, il a fait remarquer que dans ce pays, sans l'inclusion des valeurs des peuples autochtones, le respect pour la Terre, pour la Mère Terre et pour les territoires, nous avons contribué à la «désécration» des sols, de l'eau, de l'air pour la

105 perte des arbres, des animaux, des plantes. Et aussi, l'impact sur notre vie a été très profond.

Il a suggéré au Premier ministre du temps, il y a vingt ans, qu'il fallait avoir des actions immédiates. Mais vingt ans plus tard, on voit que nous avons une crise planétaire sur les effets de serre, les gaz à effet de serre, les changements climatiques, la perte de nos forêts. Nos vies sont transformées et il croit que ça prendrait un engagement collectif, une volonté et de la coopération pour laisser un monde qui est en santé à nos enfants.

110 Il a parlé, il y a quelques temps, des dépotoirs de tranchée qui étaient établis dans la réserve l'année 1980 et ensuite il a rappelé que, au cours des dernières décennies, depuis quelques décennies déjà, ils ne peuvent pas boire l'eau qui est dans la communauté. Il y a beaucoup de gens qui meurent de cancer dans la communauté. Il y a trois jeunes enfants dans sa propre famille, c'est ses arrière-arrière-petits-enfants, un entre autres qui a seulement qu'un rein. Il voit les problèmes de santé dans la communauté qui escaladent avec l'augmentation de la population et de l'environnement également.

120 Et comme la plupart d'entre nous le réalise, comme les questions des eaux potables dans les réserves est très mauvaise, ce n'est pas partout, c'est vrai, mais aujourd'hui l'aîné Commanda a entendu parler des gens qui ont nagé dans la rivière Outaouais et, quand ils sont

sortis, ils ont dû aller à l'hôpital parce qu'ils ont des irritations cutanées.

125

Il est un aîné algonquin et les bassins versants de l'Outaouais étaient les territoires traditionnels de ses ancêtres. Et de cette région ici, dans le Danford Lake, c'est une partie très importante des bassins qui connectent Maniwaki avec Ottawa, où il travaille beaucoup, et jusqu'à Montréal où ses ancêtres étaient ou allaient passer l'été.

130

Récemment, il est préoccupé par plusieurs dangers qui existent dans l'eau : les algues vertes, le... en tout cas, l'acide sulfurique, des poissons qui sont morts, des bactéries, la pollution dans la rivière, de l'uranium qui vient dans les bassins versants. Il a pris des photos, il y a quelques semaines, de poissons qui pourrissent sur le bord de la rivière Gatineau.

135

Aussi, il lève sa voix pour appuyer la désignation pour... c'est une anguille américaine qui était en voie d'extinction. Parce que 90 % de cette population est en train de disparaître à cause de l'abus des systèmes de l'eau parce qu'on a mis des barrages et toutes sortes d'autres choses qu'on fait dans ces contextes.

140

En vue de cet intérêt passionné pour la terre et pour les eaux, et pour justement les eaux de l'Outaouais, et en vue de sa responsabilité en tant que gardien des Sept Feux et de cette ceinture de Wampum qui porte la prophétie, celle que l'aîné Commanda porte depuis trente-cinq ans, il l'a eue avant, il l'a obtenue, ça vient de plusieurs centaines d'années avant que les Européens arrivent, et cette ceinture de prophétie a averti les gens de la transformation de la nature durant leur vie qui surviendrait.

145

Et nous sommes au moment crucial où on voit la réflexion sur nos relations avec la Terre Mère et entre chacun de nous. Donc, il croit que tant que nous portons attention à la voix des peuples autochtones qui parle de la relation avec la Terre Mère plutôt que de la voir comme une commodité qu'on utilise à n'importe quelle sauce, l'aîné Commanda croit que la voix de la Terre nous parle très fort avec les orages, avec les ouragans, avec les tempêtes, avec tous les dérangements qui se passent dans la nature. Il croit que nous devons porter attention aux impacts à long terme sur nos actions et sur les choix que nous faisons.

150

En ce qui concerne le site d'enfouissement proposé et qui est une menace pour les lacs et les rivières de cette région, et un danger pour justement les bassins versants, à partir de cette étude, il y a justement des études assez récentes qui nous préviennent de ces dangers, parce qu'il croit que parce que l'érosion et des dérives contribuent à la pollution et de l'indurabilité de la terre. Donc, il croit que c'est un temps crucial pour le pays et pour l'histoire planétaire où nous devons explorer de nouvelles options qui sont innovatives pour les situations auxquelles nous sommes confrontés dans un monde postmoderne.

160

Et il croit que nous devrions être guidés par un principe d'économie qui doit considérer

165 les bienfaits mais pour toute la planète. Et dans ce contexte, lui et d'autres peuples autochtones
veulent nous rappeler de l'interconnexion de toutes ces questions quand nous parlons de tout ce
qui a rapport à la Terre.

170 Nous avons aussi appris qu'il y a de nouvelles technologies pour la gestion des déchets. Il
y a un an et demi, l'aîné Commanda a vu une présentation d'un maire en Suède sur la gestion ou
les pratiques de gestion des déchets qu'ils utilisaient là-bas en Suède, l'incinération, la
gazéification au plasma, gazéification, et il y a du matériel et il y a moyen d'explorer ces
alternatives et ces options justement de dépotier ou de déchets, disposition des déchets. Je
175 pense que nous devrions passer du temps à trouver des choses qui n'auraient pas des impacts si
profonds sur les eaux.

Et finalement, quand on a regardé les impacts potentiels de ces technologies, nous
avons aussi remarqué qu'ils pourraient contribuer à des économies d'énergie et aussi à la
préservation d'autres ressources.

180 L'aîné Commanda voudrait dire que maintenant, dans son travail, il a développé une
vision pour les chutes où la Gatineau rencontre l'Outaouais et où la Province de Québec rencontre
la Province de l'Ontario, et à Ottawa, entre Ottawa et Québec. C'est un centre pour une
réconciliation avec la Terre, un centre symbolique pour amener les gens ensemble pour éliminer
185 cette solitude qu'il y a ici au Canada. Parce qu'il croit que c'est par la Terre que nous allons trouver
des solutions et que nous allons pouvoir travailler ensemble pour la Terre.

Il a vu aussi certaines des nouvelles technologies, des possibilités de s'éloigner des
anciennes façons quand nous ne connaissons pas mieux; par exemple, l'exploitation des
190 systèmes hydroélectriques est la contribution de presque l'élimination de certaines voies en voie
d'extinction. On pourrait peut-être trouver d'autres sources d'énergie, mais par d'autres
techniques.

195 Il voudrait que certaines de ces idées soient explorées de façon harmonieuse, dans un
dialogue harmonieux. C'est la part du message qu'il voulait vous transmettre ici aujourd'hui.

Et l'aîné Commanda aussi, c'est un docteur Commanda. Il a été reconnu et reçu un
doctorat honorifique pour ses efforts dans plusieurs domaines. Il a reçu récemment une clé à la
Ville d'Ottawa par la ville d'Ottawa, même s'il habite dans la Province de Québec. Il a aussi reçu
200 un hommage pour la paix de la Ville de Montréal.

Il est en train de réunir justement cette interconnexion entre les peuples pour mettre sa
passion pour les eaux, mais aussi pour les gens et pour toute la nature et la terre. Merci.

205 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pourriez nous parler de la prophétie justement?

M. WILLIAM COMMANDA :

210

La Prophétie de Sept feux, la prophétie a été faite aussi il y a à peu près mille ans passés. Le plus vieux prophète, le premier, le plus vieux maintenant, il nous dit: ça va venir un jour où les nouveaux venus dans notre pays ici, Anglais ou Français qui était le premier pour nous rejoindre, ils vont avoir de la chance pour essayer de sauver les vies, même pour toutes choses qu'ils ont faites sauvera pour la Terre Mère, abuser la terre mère, les eaux.

215

Comme je dis, c'est deux mille ans le 9 septembre de 2001, il nous a dit c'est cette fois-là, c'était la chance pour le choix que veut donner la race blanche maintenant pour changer la manière de vie.

220

Il y a beaucoup de choses qui s'est fait en ce temps-là, puis il y a beaucoup de tremblements de terre qui sont venus et il y a beaucoup le vent qui a fait du tort au monde et surtout aux États-Unis, parce que c'était le plus des gens qui...

225

On ne peut pas les blâmer trop non plus, parce que toute chose a été faite dans le temps de Christophe Colomb, le deuxième venu ici. Il avait été donné l'ordre par le pape Alexandre VI dans ce temps-là. Le pape a donné tout notre pays ici parce qu'on n'étaient pas chrétiens. Ça fait que Christophe Colomb a vu la chance puis le pape, il a dit: «C'est pas un mal du tout quand même de détruire», ils ont commencé de tuer les enfants.

230

On était 72 milliards quand Christophe Colomb est arrivé ici. En l'espace de cent ans, on était 14 millions qu'il reste. On demande toujours où est-ce qu'ils sont partis le reste. Il faut toujours pardonner toutes ces choses-là aujourd'hui. Mais quand ils nous demandent qu'est-ce que les ceintures disent, c'est on conte la vérité.

235

1987, la dernière assemblée de la Constitution avec Brian Mulroney, c'est lui qui était Premier ministre, puis je lui ai sorti les ceintures, lire tout quoi qu'est-ce qui est, mais ça a de l'air qu'il ne croit pas à ces choses-là. Mais il y a beaucoup de choses qui s'est passé.

240

Puis notre vie de ce temps-là indien avec les ceintures, c'est respecter toute chose, respecter l'eau, respecter le feu, respecter la Terre Mère, respecter le vent. On est tout connecté avec ça. Tous nos parents est parenté avec les eaux et toute la nature. Puis les ceintures, c'est ça qu'elles nous disent.

245

Puis aujourd'hui, les choses qui se sont passées aux États-Unis, il y a beaucoup de dommage qui a été fait par le vent. Mais encore aujourd'hui, ils ne changent pas.

Parce qu'en 1993, on était aux Nations unies, 400 Indiens étaient invités, puis je suis allé quatre jours avec tous les aînés, puis les aînés ont averti le monde aux Nations unies, si le

250 monde ne changeait pas, s'ils coupaient trop d'arbres, puis la pollution de l'eau, puis les feux ils vont escalader, puis l'eau va faire du tort au monde parce qu'il va avoir de l'inondation puis il y a beaucoup de monde qui vont périr avec l'eau. Puis le feu, il y a beaucoup des choses, de dommages qu'il va avoir, brûler les maisons; puis des fois, du monde même brûle.

255 C'est tout l'avertissement, c'est tous les aînés de Hopi, des aînés aux États-Unis, puis Navaho, il y a beaucoup des prophètes, ces gens-là, puis ils avaient tout parlé de toutes choses qui se perdent maintenant.

260 Et j'attends toujours le changement, on ne crois pas à la violence, parce que ce n'est pas une bonne chose agir avec la violence jamais. C'est jamais bon. Il faut accepter nos frères les Français. Il faut accepter nos frères anglais de vivre avec nous autres en harmonie avec la nature comme on faisait nous autres. Mais il y a beaucoup de choses qu'on ne savait pas qui se passeraient.

265 C'est ça qu'est les ceintures.

LA PRÉSIDENTE :

270 Merci. Merci de votre témoignage. Alors, c'est un message philosophique, un message de vie que vous nous avez livré. On vous en remercie.

M. WILLIAM COMMANDA :

275 Meegwetch. Si j'avais moyen de parler ma langue, peut-être je vous conterais bien des choses. Comme j'ai expliqué, j'ai jamais fait de l'école. J'ai appris un peu le français à cause que j'ai travaillé avec les gens sur la drave surtout pour les bûcherons dans le bois. J'ai appris un peu la langue. Meegwetch.

LA PRÉSIDENTE :

280 Merci d'avoir partagé votre expérience avec nous.

Alors, nous invitons maintenant monsieur Gilles Pelletier, s'il vous plaît. Est-ce que monsieur Pelletier est dans la salle? Non? On le rappellera tout à l'heure.

285 Monsieur Renato Livinal.

M. RENATO LIVINAL :

290 Bonsoir, madame la présidente, monsieur le commissaire. (TRADUCTION) Merci de m'avoir donné l'occasion d'exprimer mes problèmes, mes tristesses, ma colère, mon manque

de sommeil, parce que ceci est surtout au sujet de l'établissement de ce mégadépotoir dans Danford Lake, Municipalité d'Alleyne-et-Cawood, Province de Québec. Et permettez-moi de vous remercier, madame la présidente, de nous donner cette occasion d'exprimer nos points de vue.

295 Nous avons attendu longtemps mais je vois que, avec vous, avec vos troupes, vous nous donnez un peu de justice et je vous remercie de l'occasion d'avoir accès à la justice.

Alors, je suis résidant de Chelsea, Québec. Je suis également propriétaire et je développe environ 400 acres de terre à Danford Lake et en tant que tel j'ai un intérêt très fort en ce qui concerne, j'ai beaucoup d'intérêt en ce qui concerne le projet sus-mentionné. Si ce projet procède, cet enfouissement va avoir un effet très important sur mes 400 acres. Permettez-moi de dire à la commission immédiatement que je ne voudrais pas que ce projet soit autorisé par la Province de Québec.

300

Ma soumission cherche à souligner mon implication dans la Municipalité de Danford Lake depuis vingt ans, du moment de mon achat d'environ 400 acres de terrain à Danford Lake en 1987 jusqu'au présent, juin 2007. Et j'espère de pouvoir expliquer à cette commission mon voyage en ce qui concerne le développement et mon implication dans l'Association Mont O'Brien, et en tant que président actuel de l'Association de la Municipalité Danford Lake pour le développement d'un parc provincial ainsi que mes propres efforts pour développer mes 400 acres pour l'écotourisme et usage mixte.

305

310

Et je voudrais aussi vous dire que le point de vue des résidants, des propriétaires et des différents membres de l'Association du mont O'Brien et de Danford Lake devrait être examiné de près, et que la décision devrait justement faire refléter ce que les propriétaires et ce que les résidants veulent que leur municipalité fasse.

315

Alors, l'achat de mes 400 acres de terrain. En 1987, j'ai acheté environ 400 acres de terrain le long de la route 301 à Danford Lake avec l'intention de subdiviser et de construire des chalets quatre saisons sur cette propriété pour les gens en vacances et à la retraite. Et lorsque j'ai acheté cette propriété, le terrain était zoné récréatif, et alors ça me permettait de subdiviser et d'y construire des chalets.

320

Et j'ai contacté et j'ai tenu plusieurs réunions formelles avec le maire ainsi que l'inspecteur des bâtiments de l'époque en ce qui concerne le zonage multiple et ils m'ont donné une réponse positive. Et à cause de ces réunions formelles, et ayant reçu leur approbation verbale, j'ai procédé avec les plans pour le développement de ces 400 acres, et je les ai soumis à la municipalité pour leur permettre de procéder à la subdivision.

325

Développement de mes 400 acres de terrain. Alors, c'est dans l'année 2000 que j'ai commencé à développer mes terrains en association avec l'Association Mont O'Brien. L'Association a été formée par les résidants et les propriétaires du terrain de Danford Lake pour

330

335 développer un parc de la nature. Et on prévoyait que, à long terme, ça deviendrait un parc provincial du Québec, et ceci amènerait des visiteurs et des touristes du Québec, de l'Ontario, des États-Unis ainsi que de l'Europe. Et ce parc comprendrait plusieurs lacs et plusieurs pistes, sentiers naturels qui permettraient aux visiteurs de jouir de la nature, et ce serait l'écotourisme à son meilleur.

340 Au printemps de 2000, nous avons débuté la construction d'un chemin secondaire à travers de ma propriété qui menait à ce parc provincial projeté mont O'Brien et on a déterminé qu'il était nécessaire de traverser ma propriété pour permettre aux membres de l'Association Mont O'Brien, pour permettre aux membres de l'association d'accéder au lac O'Brien et lac Copeland ainsi que le parc proposé.

345 La Municipalité de Danford Lake a participé à cet effort, en ce sens qu'ils ont aidé à la construction de cette route en nous offrant des machines et la main d'oeuvre pour justement préparer l'entrée de ce chemin et pour justement niveler le chemin. Et même si ce chemin doit encore être amené à répondre aux normes municipales, on l'utilise actuellement. Les membres de l'Association Mont O'Brien l'utilisent pour se rendre au parc.

350 Alors, le plan d'affaires et l'opportunité d'investissement. Alors, vous allez voir en annexe de ma soumission une copie du Business Plan and Investment Opportunity pour le développement proposé de mes 400 acres.

355 Lac Miljour Estates est un site de développement pour une communauté saisonnière et résidentielle composée de 200 à 250 lots de 1 à 3 acres sur lesquels on construirait des chalets alpins de quatre saisons d'au moins 1 000 pieds carrés. Et ces chalets permettraient aux occupants de jouir de la beauté naturelle du terroir, de ces lacs et aussi de 9 000 acres de Mount O'Brien Wilderness et du parc qu'on propose, ainsi que lac O'Brien et lac Copeland.

360 J'ai engagé André Durocher, qui était un géomètre-arpenteur, pour explorer les 400 acres et de présenter un plan de subdivision de ces 250 lots. Il nous a fallu plusieurs années pour décider de ce plan de subdivision. Et après avoir rencontré le maire Joseph Squitti et l'inspecteur des bâtiments, qui était à l'époque Barry Derouin, personnellement, et après avoir reçu leur approbation, j'ai soumis mon plan d'affaires au maire Squitti personnellement en août 2003.

370 Le développement de ce projet allait être complété sur quatre phases et on s'attendait qu'il faudrait cinq à huit ans pour le compléter. Et tout ce qui était nécessaire pour débiter le développement de la phase 1, selon le maire et l'inspecteur du bâtiment, c'était que je fasse la demande d'un permis de construction à la Municipalité de Danford Lake et de suivre les lignes directrices sur la construction, à savoir:

- 1) des lots minimal d'un acre;

375 2) des lits septiques conformes aux normes provinciales;

3) un ensemble de quatre lots qui devaient être arpentés et enregistrés évidemment pour des raisons évidentes à ce moment, la municipalité devait avoir les taxes pour chaque lot;

380 4) un permis de construction serait justement octroyé au propriétaire individuel des lots.

Alors, ceci était la totalité de ce que le bureau municipal exigerait au nom du maire. Alors, avant de me mettre à vendre des lots de un acre, je devais développer un plan de marketing. Donc, je devais établir un site Web et dépenser de l'argent pour les annonces en Europe et aux
385 États-Unis, et travailler pour compléter un chemin secondaire qui menait au Mount O'Brien Nature Park qu'on proposait.

J'ai aussi travaillé sur un chemin principal sur ma propriété qui menait au lac Miljour. Aussi, je devais négocier avec Hydro-Québec pour faire poser des fils d'Hydro à travers ma
390 propriété pour rejoindre chaque lot.

Et longtemps après que je me suis mis à vendre des lots, j'ai appris, à ma grande déception, seulement l'an dernier que la Municipalité de Danford Lake, maintenant... c'est-à-dire, en 2006 que j'ai appris que la Municipalité de Danford Lake maintenant refuse de m'émettre
395 quelque permis de construction que ce soit, non seulement pour une section mais pour tout mon avoir.

Le maire Squitti était tout à fait au courant du statut de ce développement; il l'était depuis l'an 2000. Le maire Squitti avait encouragé, approuvé et m'avait aidé en fournissant de
400 l'équipement et de la main d'oeuvre pour construire le chemin d'accès qui traversait ma propriété pour accéder au mont O'Brien.

Alors, subséquemment à une visite du maire Squitti et de son épouse à ma résidence personnelle dans son effort pour avoir mon support pour le site d'enfouissement qu'on proposait,
405 et lorsqu'il s'est rendu compte quelle était ma position sur cette proposition, le maire Squitti et son nouvel inspecteur des bâtiments, monsieur Courchesne, vers la fin de 2006, après six ans de planification, me dit maintenant que les nouvelles lois provinciales, selon eux, prohibent le développement résidentiel d'une propriété dans un rayon de 500 mètres de l'enfouissement actuel.

Alors, apparemment je vis dans un site d'enfouissement depuis environ huit ans, apparemment. Alors, je sais en quoi consiste la vie avec un dépotoir comme voisin. Alors, ce
410 dépotoir, qui est un dépotoir en tranchée, un DET, est ... de mon 400 acres. J'ai toujours l'intention de développer la balance de mon terrain lorsqu'on va fermer ce DET. Autrefois on disait:
415 «2008» et maintenant on dit: «2009». Alors, j'ignore quelle est la date butoir.

Alors, la perte de revenus et de profits. Alors, c'est ce que j'appelle le dommage collatéral à la communauté et, dans ce cas particulier, à moi-même. Le Business Plan et l'opportunité d'investissement pour Lac Miljour Estates que j'ai présenté à la Municipalité de Danford Lake en 2003, que j'ai présenté personnellement au maire Squitti, a défini un site de développement pour une communauté résidentielle saisonnière de 200 à 250 lots de 1 à 3 acres, sur lesquels on pouvait construire des chalets de quatre saisons d'au moins 1 000 pieds carrés.

Mon implication avec Lac Miljour Estates est à titre de développeur du terrain en tant que constructeur. J'ai l'intention de vendre ces 250 lots et aussi de construire des chalets sur ces terres pour mes clients. Et les revenus qui auraient lieu à cause de la vente de ces lots et la construction de ces chalets me permettraient d'édifier un commerce et aussi de permettre aux futurs acquéreurs de ces terres d'avoir une maison saisonnière.

Je vends actuellement ces lots de 25 000 \$ à 45 000 \$ par lot dépendamment à l'accès à l'eau, au lac. Et je crois que le prix moyen pour le lot, étant donné la valeur marchande de 2007, est d'environ 35 000 \$ en moyenne. Donc, ceci permettrait, donnerait à mon projet de développement une valeur de 250 lots X 35 000 \$ ou 8 750 000 \$, donc moins les coûts normaux de développement. J'estime donc que ce développement serait d'environ 500 000 \$, qui me laisse 8,2 M\$. Alors voir, s'il vous plaît, aussi l'analyse des compétiteurs.

Je suis également un contracteur et je veux construire des maisons pour les gens qui achètent des terres à Lac Miljour Estates. Le coût de construire un chalet de 1 000 pieds carrés au prix de 2007 est d'environ 150 \$ par pied carré, pour un total de 150 000 \$. Le profit normal pour la construction des maisons va de 10 % à 15 % et donc, ce qui permet à ma compagnie de construction de réaliser un profit de 15 000 \$ à 22 500 \$ par chalet.

Si on prend 10 % comme étant la règle de ce projet, j'ai l'impression qu'avec le temps, Lac Miljour Estates recevrait 15 000 \$ X 250 ou 3 750 000 \$ moins les coûts d'opération. Ces projections sont du côté bas de la gamme, étant donné que certains acheteurs voudraient avoir des maisons plus grandes que 1 000 pieds carrés.

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez quinze minutes d'écoulées déjà.

M. RENATO LIVINAL :

(TRADUCTION) Puisque la menace du site d'enfouissement de l'autre côté de la grande route de ma propriété, mes plans ont connu de graves réserves et maintenant nous sommes complètement arrêtés. Jusqu'à date, certains clients se sont dits intéressés à acheter des lots. Un acheteur a promis d'acheter, voulait acheter deux lots qu'on a accepté pour 90 000 \$ et aussi

voulait que je construise un chalet sur l'un de ces lots pour environ 200 000 \$. Donc, essentiellement, j'ai perdu cette vente de 125 000 \$.

460

Alors, si le ministre approuve ce projet d'enfouissement, je vais souffrir d'importantes pertes, parce que je ne crois pas que ma propriété aurait encore la même valeur. Il serait très difficile de construire des maisons à Lac Miljour Estates. Et donc, je perdrais en vente plus de 11,5 M\$. Ceci représente un dommage collatéral pour moi en tant que propriétaire et en tant que développeur à cause du site d'enfouissement proposé.

465

D'autres sources de revenus pour la Municipalité de Danford Lake et les technologies alternatives. Essentiellement, ce que je dis ici dans ma présentation, c'est que si mon projet va de l'avant, il va produire environ 450 000 \$ de revenus d'impôt, qui sont des revenus très réels, qui ne sont pas sujets à variation. Ils vont cependant augmenter au cours des années, qui va donc créer un revenu net pour la Municipalité.

470

Donc, en guise de conclusion, je suggère qu'une analyse comparative des différentes alternatives, considérant toutes les possibilités pour la meilleure disposition des déchets avec le minimum de dommage collatéral à toutes les communautés touchées, doit être la norme qui va conditionner la décision qui sera prise.

475

Et j'aimerais enfin faire le point suivant. C'est que la majorité environ des gens de Danford Lake et des environs, à peu près 90 % ne sont pas en faveur de ce projet de site d'enfouissement. Récemment, les membres du Mount O'Brien Association, qui ont donné aux membres le droit de voter, ont eu pour résultat que 100 % des membres ont résulté ce mégadépotoir.

480

Cette commission a été établie pour entendre les citoyens de Danford Lake et des communautés avoisinantes pour présenter leur cas et de démontrer pourquoi ils sont contre ce dépotoir. Les lobbyistes pour ce dépotoir vous ont demandé de prendre votre décision en faveur de ce site d'enfouissement. Eux, leur objectif, c'est leur profit personnel et donc, ils veulent mener tout ceci à bon port, mais tout aux dépens de la majorité des communautés qui seront atteintes par ce projet.

485

Je vous remercie.

490

LA PRÉSIDENTE :

Merci. On a quelques questions.

495

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Monsieur Livinal, est-ce que vous avez mis en vente des terrains actuellement? Est-ce

que vous en avez de vendus?

500

M. RENATO LIVINAL :

J'ai vendu des terrains à ma famille, c'est tout. (TRADUCTION) Comme on dit, lorsque les choses vont mal, on a toujours des amis et des membres de la famille qui viennent en appui.

505

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Quand vous avez acheté le terrain pour le développement, est-ce que vous saviez que le dépôt en tranchée, qui est situé à moins de 500 mètres de rayon de votre terrain, est-ce que vous saviez qu'il était question qu'il serait fermé en 2009?

510

M. RENATO LIVINAL :

(TRADUCTION) Pour répondre à votre question, monsieur Labrie, j'étais autrefois un ami du maire Squitti et j'ai accepté son mot de gentleman pendant des années. Pendant des années, j'ai dépendu de ses promesses, qu'il me disait qu'il ne fallait rien... que je pouvais procéder avec mes plans.

515

Je ne me serais pas engagé pour dépenser de l'argent, être d'accord avec l'Association Mont O'Brien pour construire une route secondaire, je n'aurais pas supporté toutes ces dépenses si le maire Squitti avait eu la politesse et la gentillesse et, disons, la connaissance que je sache.

520

Parce que jusqu'à l'année dernière, ils ignoraient tout ce qui se passait. Parce qu'ils ne m'ont jamais dit, à chaque fois que je leur demandais de me dire, de m'envoyer par exemple une demande pour un permis de construction, on ne me l'envoyait jamais, jamais même un petit formulaire qui donnerait les spécifications de ce qui est nécessaire pour un permis de construction. Ils n'ont même pas donné ceci jusqu'à l'an dernier.

525

Alors, c'est seulement après que j'ai insisté auprès de l'inspecteur du bâtiment de l'époque, que j'ai réussi à avoir une feuille qui disait: «Voici les nouveaux règlements.» Ce n'est pas avant l'an dernier que j'ai reçu ceci. Et c'est seulement après que LDC est entrée en scène et là, tout à coup, il y avait toute une série de barrières qui s'opposaient à moi.

530

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Le dépôt en tranchée est à moins de 500 mètres de votre projet de développement. Ça ne semblait pas vous inquiéter à ce moment-là?

535

M. RENATO LIVINAL :

540

(TRADUCTION) Le dépotoir en tranchée existait et j'ai tenu quelques réunions avec le conseil et avec le maire à cause du problème que j'avais depuis des années, monsieur le commissaire, à cause de la présence de ce dépotoir en tranchée, ce DET, et toutes sortes de choses qui venaient se répandre sur ma propriété. Donc, j'avais tenu de la correspondance avec

545

ces gens. Mais jamais une fois qu'ils ont dit: «Écoutez, vous ne pouvez pas construire ici.»

Et en effet, monsieur le commissaire, lorsque j'ai dit à monsieur Squitti que nous allions procéder à faire faire de l'arpentage, il n'a rien dit pour m'arrêter. Nous avons les plans, nous avons tout. Tout marchait très bien. Et voilà ce qui s'est produit tout à coup depuis l'an dernier.

550

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Donc, le dépôt en tranchée n'était pas un obstacle pour vous, pour le développement de votre...

555

M. RENATO LIVINAL :

(TRADUCTION) Jusqu'à l'année dernière, non. Il y avait ce fait que ce DET me causait, en arrière de ma propriété, me donnait des problèmes depuis 1988. Il y a environ vingt ans de cela. Alors, vous comprendrez, ma mémoire n'est pas parfaite.

560

Mais le problème, c'est essentiellement les vidanges qui étaient traînées par les animaux, par exemple, qui traînaient les déchets sur ma propriété. Et je soulevais ceci devant le maire et le maire a finalement décidé d'engager un surintendant des déchets, je crois, et pendant les dernières années la situation s'est quelque peu améliorée.

565

Mais monsieur Squitti, vers la fin de 2003-2004, il m'a promis qu'on allait fermer ce dépotoir. Mais il parlait de l'ouverture d'un autre dépotoir qui couvrirait le dépotoir qui est là, mais qui aurait pour effet de résoudre le problème, mais il ne m'a jamais dit: «Renato, il va s'agir d'un mégadépotoir.» Et ce n'est que l'année dernière, l'année précédente, que j'ai pu constater l'étendue de ceci. Il m'a présenté le problème suivant, si j'étais d'accord avec le mégadépotoir.

570

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Monsieur Livinal, une dernière question. Madame DesRoches du Conseil régional de l'environnement nous a dit cet après-midi qu'il était question que le mont O'Brien soit présenté sur la liste des aires protégées. Est-ce que vous êtes associé, vous êtes d'accord avec ce projet-là?

575

M. RENATO LIVINAL :

580

Certainement, oui, oui. (TRADUCTION) Je suis président de l'Association Mont O'Brien depuis trois semaines environ. Nous avons des problèmes évidemment. Ce n'est pas nous contre eux, ce n'est pas les prodépotoir et les antidépotoir. Il y a aussi des pro et antidépotoir dans notre association. Alors, nous avons tenté de calmer un peu les esprits.

585

Et c'est à cause d'une directive de ma part que l'exécutif de l'Association Mont O'Brien a décidé que la question était tellement vaste, qu'ils ont décidé d'aller devant les membres pour un vote pour voir quelle était la position des membres au sujet de ce mégadépotoir. Alors, un vote a été pris pour obtenir le résultat à savoir ce que les membres voulaient. Donc, c'était un processus démocratique. Et donc, vous savez ce que les résultats ont été.

590

Et de plus, on pourrait penser en arrière-pensée : monsieur Squitti nous a toujours refusé le droit d'avoir un référendum. L'Association de Mont O'Brien a prouvé ça. Donc, les gens sont contre.

595

Et j'aimerais vous faire remarquer, monsieur le commissaire, que l'Association de Mont O'Brien n'a pas juste eux et nous, c'est compris des résidants et des contribuables. Nous sommes tous mêlés ensemble.

600

Mais d'après mon expérience, ça fait vingt ans, pas juste deux ans, trois ans, c'est vrai que j'habite à Chelsea maintenant, mais je voyage continuellement, régulièrement pour... très impliqué dans le développement du projet, je voyage continuellement et je n'ai jamais vu les problèmes que je vois maintenant du point de vue social. Et donc, les problèmes ont été instigués en mettant un genre de bloc entre le groupe de l'intérieur et le groupe de l'extérieur. Mais moi, comme j'ai voyagé à travers le monde, je trouve ça très troublant. Je ne peux pas comprendre qu'ils aient pu faire une chose pareille. On fait partie d'une famille et on devrait être traités de la même façon.

605

M. DONALD LABRIE, commissaire :

610

Je n'ai pas d'autres questions. Merci, monsieur Livinal.

M. RENATO LIVINAL :

615

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

620

Pourriez-vous nous expliquer, votre terrain, par rapport aux 500 mètres du dépôt en tranchée, est-ce que vous avez du terrain qui est au-delà du 500 mètres?

M. RENATO LIVINAL :

625 (TRADUCTION) Oui, madame la présidente. Ça a été une autre des questions qui me
tourmentent aussi. C'est que plusieurs demandes ont été faites verbalement et récemment c'est
par courriel, parce que la parole est simple, mais ça ne fonctionne pas avec eux, en tout cas pour
l'administration de Danford Lake. J'ai envoyé des messages par courriel, comme je peux vous le
prouver, comme je peux vous prouver la perte de clientèle. Malgré mon insistance pour obtenir un
630 permis de construction, jusqu'à présent je n'ai pas encore eu de réponse. C'est pour ça que je
vous dis, ils ont refusé vraiment toute réponse.

Moi, mon entreprise est à l'eau pas seulement à cause du site d'enfouissement, mais à
cause de l'attitude ou le manque d'intégrité de l'administration, tout simplement parce que je suis
contre le site d'enfouissement. Alors, c'est comme ça que ça fonctionne.

635

LA PRÉSIDENTE :

À la fin de la séance, on va demander au représentant du ministère du Développement
durable, de l'Environnement et des Parcs, je pense qu'il est dans la salle, de nous expliquer
justement, si vous pouvez le faire, les distances minimales d'un dépôt de tranchée et que c'est
640 permanent ces distances-là, comment on applique ces distances, s'il vous plaît. Allez-vous
pouvoir être en mesure de le faire? Maintenant, oui?

M. JEAN MBARAGA :

645

Oui, madame la présidente. C'est simple, c'est qu'avec le nouveau Règlement sur
l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, comme vous avez remarqué, il n'y a
plus de normes de localisation. Ces normes de localisation ont été transférées justement aux
pouvoirs municipaux pour que ce soit eux justement, que ce soit les autorités municipales dans
650 leur pouvoir de zonage qui déterminent justement laquelle et laquelle, je dirais, utilisations du sol
qui sont compatibles et qui déterminent la distance justement qui les sépare.

LA PRÉSIDENTE :

655 Donc, c'est un nouveau règlement qui aurait été passé au niveau de la municipalité ou de
la MRC, le zonage de la MRC, qui aurait défini une zone de non-construction?

M. JEAN MBARAGA :

660 Absolument. Il faudrait demander justement aux autorités municipales c'est quoi le zonage
qu'ils ont décidé de faire. Mais au point de vue règlement provincial dans la gestion des déchets,
il n'y a plus de normes de localisation, contrairement à l'ancien règlement sur les déchets solides.

LA PRÉSIDENTE :

665

Alors, avez-vous vérifié au niveau du zonage ce qu'il en est?

M. RENATO LIVINAL :

670

(TRADUCTION) Comme je l'ai mentionné, le zonage, comme je l'ai mentionné à mon mémoire, quand j'ai acheté ma propriété, c'était zoné récréatif. Donc, c'était une des considérations de base pour le développement, le processus de développement. Si ça avait été agricole, par exemple, je n'aurais pas pu le faire.

675

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, comment est-il zoné?

M. RENATO LIVINAL :

680

(TRADUCTION) Après tous ces problèmes de l'année dernière ou les demandes, l'inspecteur qui n'est plus là, j'ai reçu une note m'avisant que le zonage a été décidé d'être foresterie. Je ne me souviens pas des mots exacts, mais c'est le sens du mémo.

685

Je voudrais dire que dans un courriel que j'ai envoyé à l'inspecteur, j'ai spécifiquement demandé: «Puisque vous ne permettez pas de construire à l'intérieur de ce 500 mètres de zone, est-ce que je peux bâtir une maison résidentielle en dehors de cette zone» et jusqu'à présent, je n'ai pas eu de réponse. Ça vous montre un peu le genre de relation qui existe.

690

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous conseillerais peut-être de vous adresser à la MRC, parce que le zonage ça revient au niveau de la MRC.

695

M. RENATO LIVINAL :

MRC qui?

LA PRÉSIDENTE :

700

Municipalité régionale de comté de Pontiac. Vérifiez auprès d'eux. Et aussi, demandez à votre municipalité pourquoi vous ne pouvez pas avoir de permis. Mais demandez-le par écrit. C'est un conseil.

705 **M. RENATO LIVINAL :**

(TRADUCTION) Je l'ai fait, mais ils ne me répondent pas et ceci depuis l'an dernier. Mais je vais prendre votre recommandation et je vais le faire demain, faire exactement ce que vous m'avez suggéré, et on espère que ça va se régler et que je pourrai recommencer à travailler sur mon entreprise.

710
715
715 Merci d'avoir pris ce temps. Malheureusement, j'aurais aimé parler un peu plus lentement, mais vous avez tous les détails nécessaires et toute l'évidence ou les preuves nécessaires qui sont entre vos mains par ce mémoire et je vous suggérerais de le lire, s'il vous plaît.

LA PRÉSIDENTE :

720
720 Oui, nous lisons tous les mémoires.

725
725 Est-ce que le représentant de la MRC de Pontiac est dans la salle? Est-ce que vous pouvez venir, s'il vous plaît? Bonsoir! Pouvez-vous vous identifier, et au niveau de la MRC, vous êtes responsable de l'aménagement du territoire, mais votre responsabilité par rapport à la municipalité pour le zonage, pouvez-vous nous expliquer ça?

M. PIERRE DUCHESNE :

730
730 Mon nom est Pierre Duchesne. Je suis effectivement aménagiste à la MRC de Pontiac. En fait, il y a plusieurs tâches auxquelles je suis responsable. Lorsqu'une municipalité adopte soit un règlement de concordance, qui est en fait un règlement de zonage, je vais prendre le règlement de zonage comme exemple, qui a été modifié pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement, c'est nous à la MRC de Pontiac qui devons se prononcer sur la conformité du règlement.

735
740 Or, à ce que je sache, la Municipalité d'Alley-et-Cawood applique toujours les mêmes règlements depuis au moins une vingtaine d'années, c'est-à-dire avant même que j'entre en fonction à la MRC de Pontiac, et que suite à la révision de notre dernier schéma d'aménagement, le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur le 23 février 2001, la Municipalité d'Alley-et-Cawood n'a pas encore adopté ses règlements de concordance, en d'autres mots ses règlements d'urbanisme modifiés pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement.

745
745 La modification que monsieur Livinal mentionnait tantôt n'a jamais été envoyée à la MRC de Pontiac, donc n'a jamais été approuvée ou désapprouvée par le Conseil des maires de la MRC de Pontiac, ce qui fait qu'il n'est pas en vigueur comme tel. Donc, c'est l'ancien règlement qui prévaut, selon nous.

750 Donc, à mon avis, l'ancien zonage qui était zone récréative, si j'ai bien compris, est toujours d'application. Et même si on se retrouve du jour au lendemain avec une zone forestière, selon nous, des résidences de villégiature, des chalets, c'est compatible dans l'affectation forestière que nous avons définie au sein du schéma d'aménagement et auquel se calquerait en quelque sorte la zone forestière que la municipalité aurait pu définir sans ses règlements.

LA PRÉSIDENTE :

755 Alors, je vous invite à vous parler, à travailler ensemble. Parce que je pense qu'il y a assez de chicane dans la région sans en créer d'autres. Alors, je pense que vous avez vraiment intérêt à éclaircir ça et puis à faire en sorte que les droits soient respectés par rapport aux gens qui ont eu des rêves.

760 **M. PIERRE DUCHESNE :**

Ça me fera plaisir de rencontrer monsieur Livinal là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

765 Bonne chance!

M. RENATO LIVINAL :

770 Merci, madame la présidente. Merci, monsieur.

LA PRÉSIDENTE :

775 Merci, monsieur.

Est-ce que monsieur Gilles Pelletier est arrivé?

Alors, monsieur Jean-Marc Boucher.

780 **M. JEAN-MARC BOUCHER :**

785 Bonsoir, madame la présidente, monsieur le commissaire. Mon nom est Jean-Marc Boucher. Je suis propriétaire de terrain depuis 1980 dans Alleyn-et-Cawood, au lac Neil, et nous avons bâti un chalet en 2003. Notre intention, c'est de prendre notre retraite là. C'est environ à 3 kilomètres du village de Danford Lake et environ 7 kilomètres du site d'enfouissement proposé.

790 Je suis membre de la Coalition contre le LET et je présente ce soir comme individuel. Mes intérêts, mes inquiétudes sont nombreux. Les lacs, les rivières, l'environnement sont sur le rôle de ma priorité, mais je n'en parle pas ce soir parce que vous en avez eu beaucoup sous plusieurs angles, de monde plus connaissant que moi.

Mais il y a des affaires qui se sont passées que je dois vous rappeler ou vous donner mes inquiétudes de mon point de vue. La première est positive, de toute façon.

795 La session du 28 février à Otter Lake, madame Danielle Hawey a indiqué que cette session avait pour but de donner aux citoyens l'opportunité d'exprimer leurs inquiétudes sur les différentes façons que ce projet risque d'affecter leur vie ainsi que la vie de la société en général, la communauté en général, et que seuls les citoyens pouvaient faire cela. C'est le but du BAPE.

800 Le promoteur ou la documentation envers le projet concentre ses efforts sur la documentation technique. Il reste plusieurs questions qui touchent les facteurs sociaux soulevées durant les réunions avec le promoteur et la municipalité. Plusieurs questions n'ont pas été répondues et que l'on devrait approfondir le débat sur ces aspects du projet. Heureusement le BAPE, deuxième partie, première partie, nous donne la chance de s'exprimer. Et pour ça, je vous remercie.

805 Mes inquiétudes ou les choses qui me tracassent. En première partie, il y a eu des questions posées au maire Squitti et puis les réponses qu'on a eues à cette soirée du maire qu'on lui a posées ainsi que son ouverture vis-à-vis nos craintes sur ce sujet ne nous inspirent ou ne m'inspirent aucune confiance. Il en va de même pour certains autres participants de la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood ainsi que le promoteur, Carl Mayer, le soir de la première partie.

810 Concernant le commentaire du maire Squitti «pas d'augmentation de taxes», je voudrais vous donner ma réalité.

815 Comme j'ai dit, nous avons bâti notre chalet en 2003. Je n'ai pas les montants pour 2004, mais j'ai les montants de 2005, 2006 et 2007. Mes taxes municipales étaient de 930 \$ en 2005; 950 \$ en 2006; 1 884 \$ en 2007. Si, ça, ce n'est pas une augmentation de taxes, je ne voudrais pas avoir une augmentation de taxes. Ça a pratiquement doublé.

820 Les budgets que j'ai obtenus de la municipalité pour les mêmes années varient entre 521 000 \$ pour 2005 à 599 000 \$ pour 2007. Ça, c'est le budget de la municipalité. Ces documents-là sont attachés, vous allez les avoir.

825 Il serait intéressant de savoir si tous les citoyens de Danford ont eu la même augmentation de taxes ou seulement les saisonniers ou, encore plus intéressant, seulement

ceux qui expriment une objection au projet. Ça, c'est ma première inquiétude.

830 La question que j'ai posée en partie 1 concernant la procédure pour le plan
d'aménagement de la municipalité du projet au niveau de la MRC, après avoir essayé d'avoir une
bonne entente de la procédure et avoir reçu confirmation de la procédure à la MRC par monsieur
qui était ici tout à l'heure, monsieur Pierre Duchesne, le tout a été contourné par une autre
procédure ou loi.

835 Personnellement, je crois que cela était un manque de participation ou même une
négligence de la part des officiers de différents niveaux envers l'implantation ou la clarification de
cette procédure. Les lois qui sont censées donner le droit aux citoyens semblent être négligées ou
les questions simplement ignorées. C'est une question de transparence. Je crois que ça ne nous
a pas été donné.

840 En plus, après avoir fait une demande au ministère des Affaires municipales pour que le
ministre embarque dans la situation qui devenait dangereuse pour le maire, pour ses conseillers,
même au public général aux réunions, je n'ai reçu aucune indication que le ministre avait aucun
intérêt et nous n'avons vu aucune action de la part du ministre. Les activités envers ce projet sont
845 loin d'être transparentes et claires. C'est mon opinion.

S'il n'y a pas de changement dans la participation de la part du MAM, je crains que si le
projet avance, il y aurait très peu de vérification. J'arrive à cette vérification dans un moment.

850 Une autre inquiétude majeure, c'est le transport des matières résiduelles entre les
provinces. Il semblerait qu'il existe une loi interdisant le transport de matériaux résiduels de
l'extérieur de la Province du Québec, mais il semble avoir une autre loi ou arrangement qui permet
celles qui contiennent un certain pourcentage de déchets recyclables. Un officier a admis en
première partie que cette loi n'est pas mise en application d'aucune façon par le gouvernement du
855 Québec. C'est une question de ressources ou d'argent.

La preuve telle que soumise par la Coalition contre le dépotoir démontre qu'il y a beaucoup
de camions qui entrent dans la Province du Québec avec des matériaux résiduels. Aujourd'hui, la
porte semble grande ouverte. Il n'y a aucune indication que cela changera. Alors, Cohen &
860 Cohen et d'autres transporteront leurs matériaux résiduels au LET de Danford Lake.

J'ai dit que je ne parlerais pas de l'environnement, mais j'ai peut-être menti un petit peu.
J'ai envoyé une question en première partie, mais je ne sais pas si elle a été présentée. Je vais
faire un sommaire.

865 Le LET de Danford Lake, c'est un site avec un périmètre d'environ 2 500 mètres, avec
une périphérie de 375 000 mètres carrés ou, si on prend une moyenne de sol de 10 mètres, 3.7

millions de mètres cubes. Les fuites de lixiviat seront détectées par neuf puits et pompées par ces même neuf puits.

870

Une personne-ressource dans la partie 1 a fait référence à une fuite de 10 litres par jour ou 3 650 litres par année dans un cas normal. Cela ne fait pas référence à des dommages au filtre... pas filtre, mais qu'il aura de plus grandes fuites. Il est difficile de croire que neuf puits pourront garantir le nettoyage des fuites.

875

Une autre considération ou inquiétude envers le transport, je mentionne seulement deux points, le niveau de bruit dans les communautés qui sont près du 105, près du 301. Les mesures ont été faites sur le terrain plat ou des terrains dans lesquels le bruit est moins élevé.

880

Le raisonnement était bon, dont lequel le pourcentage relatif du bruit serait peut-être plus réaliste, mais aucune indication me donne, moi, que ce pourcentage-là a été appliqué aux places les plus bruyantes, qui nous donnerait le montant de bruit élevé. Et ces bruits devraient être comparés au bruit sonore acceptable. Je n'ai vu aucune indication de ça. Si c'est là, c'est bon.

885

L'autre affaire qui m'inquiète un peu, c'est les dommages éventuels faits par les camions lourds aux maisons et aux structures situées près des routes. Une étude réaliste devrait tenir compte des situations existantes où l'on retrouve les maisons avec des fondations ayant déjà des points de tension ou du stress et possiblement des fissures. Les vibrations générées par le passage des camions causeront inmanquablement des petits déplacements de terrain, ce qui éventuellement créera avec le temps de nouveaux points de stress. Ils pourront aggraver ceux déjà existants. Ceci a été présenté dans la première partie, mais elle a été discartée simplement comme des problèmes de structure.

890

Le prochain point, c'est le point le plus difficile, c'est l'augmentation de risque d'accident. Ça a été mentionné. L'importante circulation de camions reliée aux opérations du LET augmentera de façon significative les risques d'accident sérieux et même fatal sur nos chemins. Il est très difficile d'accepter et de supporter ce projet tout en sachant qu'éventuellement des gens paieront leur vie à cause de ce dernier, d'autant plus que nous savons que d'autres alternatives existent et nous présentent moins de risque.

900

Mon dernier point, c'est un manque d'indication envers le coût d'opération. Dans le document du promoteur PR3.10 contient un estimé des coûts reliés à la construction du site et les coûts de maintenance une fois que le site ne sera plus en opération, après la fermeture.

905

La section 5-11.2 devrait présenter des estimés aussi précis que possible sur les coûts d'opération du site. On n'y trouve aucun, cependant, aucune information ni estimation autre qu'une indication à l'effet que les coûts vont varier. Le promoteur ne nous fournit aucun chiffre

910 concernant les frais qu'il demandera aux municipalités par tonne pour les matériaux résiduels. Il semble que le promoteur aura carte blanche, il pourra demander n'importe quel montant. Il n'y aura aucune compétition si la province autorise ce projet, puisque les municipalités n'auront d'autres alternatives que de s'en servir.

Ce sont mes inquiétudes. Ma position envers le projet, vous le savez.

915 Une suggestion peut-être? Au minimum, un délai de deux ans, janvier 2011 au lieu de janvier 2009 pour mettre en vigueur la loi. Cela permettra de finaliser l'étude portant sur les dangers pour l'environnement naturel et mieux évaluer les impacts et les problèmes reliés à la circulation des camions et ses effets sur les milieux sociaux de la communauté.

920 Cela permettra aussi de considérer sérieusement d'autres alternatives de gestion de matériaux résiduels, idéalement la protection de l'environnement naturel, la santé des gens ainsi que la sécurité des citoyens sur les routes.

925 Les fuites de lixiviat seront inévitables selon plusieurs rapports produits par des experts, incluant une personne-ressource de la première partie qui faisait référence à 10 litres par jour.

930 Ce projet ne devrait pas être autorisé. Le Québec devrait saisir cette opportunité pour devenir un leader dans la gestion des matières résiduelles, devenir du même coup un exemple pour le reste du pays en faisant appel à des nouvelles technologies avantageuses et sécuritaires pour la sécurité de ses citoyens et de l'environnement, au lieu de donner l'impression de ne pas appliquer ou même ignorer ces lois mises en place dans le but de protéger son environnement naturel, au lieu de passer le gros problème de la gestion des matériaux résiduels dans la cour des petites municipalités, tout en offrant aucun support ni solution alternative plus acceptable. Merci.

935 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur.

940 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Monsieur Boucher, votre propriété, vous avez bien dit, elle est à 7 kilomètres du lieu projeté pour le lieu d'enfouissement technique?

945 **M. JEAN-MARC BOUCHER :**

D'après les mappes, c'est 7 kilomètres en ligne droite.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

950 Vous avez fait le tour de tous les risques potentiels associés à un lieu d'enfouissement technique. Si je vous demandais c'est quoi votre principale préoccupation de ce projet-là?

M. JEAN-MARC BOUCHER :

955 La transportation. Nous voyageons souvent, souvent le chemin 105-301. Il est déjà dangereux. Dans le passé, il y avait beaucoup plus d'accidents que les dernières années. Si on augmente la transportation ou le trafic...

960 Mon père était camionneur. Ce n'est pas nécessairement les camions qui causent les accidents, c'est la présence des camions qui cause des accidents. C'est les autres chauffeurs qui ne savent peut-être pas comment se conduire alentour des camions. Le changement de vitesse dans les côtes en montant et en descendant, ça cause un changement dans la conduite, c'est certain qu'il va avoir plus d'accidents.

965 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Votre propriété est située dans quelle municipalité?

M. JEAN-MARC BOUCHER :

970 Alleyn-et-Cawood, sur le lac Neil.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

975 Donc, la circulation sur la route 301 est un...

M. JEAN-MARC BOUCHER :

980 C'est ça. Je me rends au village de Danford Lake et de là, je tombe...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

C'est la circulation sur la 301 qui vous préoccupe le plus?

985 **M. JEAN-MARC BOUCHER :**

Les deux, 105.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

990 Je n'ai pas d'autres questions. Merci, monsieur Boucher.

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre témoignage. Alors, on prend une pause d'une quinzaine de minutes.

995

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que monsieur Shannon H. Martin est dans la salle?

1000

M. SHANNON H. MARTIN :

1005

(TRADUCTION) Mon nom est Shannon H. Martin et je suis le président du Danford Lake and District Property Owners Association et je fais cette présentation en leur nom.

1010

Alors, il s'agit d'une association de propriétaires qui se trouvent à environ 2 kilomètres à l'ouest de Danford Lake et 2 du côté de la route 301, et c'est composé d'un ensemble de 8 lacs: donc Danford Lake lui-même, le petit Danford Lake, McConnell Lake, Shae Lake, Egg Lake, Farm Lake, McAuley Lake et Lyon Lake. Et en effet, il y a deux plus petits lacs qui sont presque inconnus : Freddie Lake et Andy Lake.

1015

Alors, nous avons environ 150 membres enregistrés dans notre association et il y a plus de 250 chalets sur ces lacs. Je crois que cela représente environ 1 000 utilisateurs et propriétaires, si on compte leur famille. Plusieurs de ces chalets ont été utilisés par différentes générations de la même famille depuis maintes années.

1020

Et pour résumer un peu pourquoi nous nous intéressons à ce projet, la coalition, dont vous avez souvent entendu parler, qui s'oppose au mégadépotoir, a été formée quand un comité de notre association du lac s'est joint aux résidents locaux de Danford Village pour examiner le site d'enfouissement proposé à Danford Village.

1025

Et à la réunion annuelle de notre association de l'an dernier, le rapport de la coalition qui s'opposait au mégadépotoir a reçu un support unanime. Presque tous les propriétaires de chalets et les utilisateurs croient qu'un grand mégadépotoir à 10 kilomètres, c'est beaucoup plus près en ligne droite, aura un important effet pour diminuer, atténuer la jouissance de leur chalet.

1030

Et beaucoup des propriétaires ont converti leur chalet pour devenir un quatre saisons pour y prendre leur retraite ou pour y passer beaucoup de temps. Et ces décisions ont été prises à cause de la beauté et de l'aspect paisible de la région, qui sont des facteurs importants pour les citoyens. Ils sont concernés au sujet de leur santé et de la qualité de vie.

1035 Alors, permettez-moi de résumer nos préoccupations. Les propriétaires de chalet, les utilisateurs sont très préoccupés par les questions suivantes. Nos membres sont d'avis que nous sommes dans l'époque où l'utilisation de l'enfouissement est révolue. On ne devrait plus enterrer nos déchets pour les laisser pour les générations futures. Les déchets doivent et peuvent être traités par d'autres méthodes qui comportent moins de retombées écologiques.

1040 Les grands sites d'enfouissement créent des dommages. Ils attirent des rats et des mouettes qui peuvent épandre la maladie. Les grands sites d'enfouissement augmentent la circulation en augmentant le nombre de grands camions sur les petites routes qui sont déjà trop petites et qui ont déjà besoin d'être réparées, ce que vous avez sans doute remarqué vous-même, madame. Et ceci va augmenter le nombre d'accidents et le niveau de bruit, qui va atteindre la
1045 qualité de vie et la santé de nos membres.

Et le mégadépotoir serait situé dans une région qui est plus apte à la récréation et au tourisme et aura un effet néfaste sur la vie des gens qui travaillent dans le domaine du tourisme ou qui ont des emplois qui relèvent de l'industrie du tourisme comme, par exemple, la pépinière, l'entretien et le garage et d'autres industries.
1050

Et ceci va réduire la valeur des propriétés dans notre région.

1055 Nous nous opposons fortement à ce projet et nous implorons le gouvernement du Québec de le refuser. Nous croyons que ce projet est situé dans le pire emplacement possible et fondé sur une technologie révolue, et qu'aucun changement ou amélioration rendra le projet acceptable de quelque point de vue que ce soit. Nous croyons que notre association n'est qu'une parmi plusieurs groupes qui sont d'un avis semblable. Et alors, cela est essentiellement la position de notre association.

1060 Cependant, je voudrais vous faire part de l'opposition émotive très forte que nos membres veulent exprimer devant vous, que nous croyons est partagée par plusieurs autres. Cette partie de la présentation s'appelle *mendacity, frustration et outrage*. Et ce sont des mots très forts, *mendacity* signifiant manque de franchise, manque de vérité.

1065 Si ce projet est si bon, pourquoi tellement de manque de vérité? Le mot *mendacity* est un peu... je ne sais pas comment le traducteur l'interprète, l'interprète l'interprète, mais ça veut dire toute la gamme de manque de franchise allant du mensonge jusqu'à l'omission de la vérité. On me dit que c'est un mot qui se traduit très mal vers le français, mais je crois qu'il serait intéressant
1070 de voir ce qu'on va en faire dans la cabine d'interprétation.

Alors, pourquoi est-ce que la municipalité et le promoteur devaient mentir dans leur première lettre à la communauté au sujet de la taille de leur projet? Pourquoi est-ce que les gens qui se sont présentés comme maire et conseil d'Alleyne-et-Cawood n'ont pas informé le

1075 public qu'ils allaient aller de l'avant avec un projet de cette taille? Sans divulguer ces renseignements, ils ont été élus par acclamation.

Et pourquoi est-ce que le maire d'Alleyn-et-Cawood a-t-il dit dans une émission à Radio-Canada que le projet n'irait pas de l'avant sans l'appui communautaire et maintenant il fait le contraire de ce qu'il a dit?

Et pourquoi est-ce que la municipalité et le ministre des Affaires municipales a dit à une grande foule que si les électeurs d'Alleyn-et-Cawood s'objectaient au changement de zonage, il y aurait un référendum dans lequel les gens auront le droit de voter? Mais après avoir reçu beaucoup de lettres d'objection, le maire et la municipalité ont laissé tomber le changement de zonage. De cette façon, ils ont empêché qu'un référendum puisse avoir lieu.

Et pourquoi est-ce que le responsable de la MRC de Pontiac a dit à une réunion publique que le projet n'irait pas de l'avant sans l'appui de la communauté et que la communauté tiendrait un référendum sur le zonage, mais ensuite a adopté le projet et a fait les arrangements avec le ministre des Affaires municipales pour qu'aucun référendum ne soit tenu? Alors, voilà ce que j'entends par *mendacity*.

Maintenant, parlons de la frustration. Le niveau de frustration des résidents des communautés en cause a augmenté à mesure que le maire et le conseil ont ignoré nos préoccupations et nos commentaires. Et lorsque le public s'est rendu compte de ce que le maire et le conseil avait l'intention de nous lancer sur la tête, de nous déposer comme dépotoir, alors avec les autres contribuables d'Alleyn-et-Cawood, nous avons assisté à la réunion du conseil chaque mois pour poser des questions et pour faire savoir notre opposition au mégadépotoir.

Nos questions n'ont jamais été répondues durant les périodes de questions qui ont été écourtées à chaque réunion. Et le maire, en effet, a quitté à la dernière réunion. Souvent, il répondait tout simplement: «J'ai reçu et j'ai noté votre question.» Il a peut-être noté la question, mais il est certain qu'il n'y a jamais répondu.

Nous avons l'impression qu'un grand projet était en train de nous être poussé sur le dos par une compagnie privée sans vraiment consulter les gens qui étaient les plus touchés. Et lorsqu'on a demandé un référendum au sujet du mégadépotoir, il a été refusé par le maire et le conseil, même si à un moment donné une résolution du conseil qui approuvait le référendum a été adoptée, mais ensuite a fait l'objet d'un veto par le maire. Vous pouvez vous imaginer à quel point les gens aux réunions du conseil étaient de plus en plus frustrés.

Nous, qui n'habitons pas vraiment le Pontiac, nous sommes à l'extérieur de Pontiac, nous sommes près et géographiquement, nous sommes, en effet, plus reliés à cette communauté que les autres parties du Pontiac. Et on nous a dit que puisque nous n'étions pas des contribuables du Pontiac, nous n'avions pas le droit de poser de questions ou de s'objecter.

1120 Le promoteur a même dit aux résidants à temps partiel de la communauté qu'il ne les comptait pas comme étant des résidants et alors que leur opinion n'était d'aucune valeur, malgré le fait qu'ils paient plus de 50 % des taxes municipales. Et même parmi les résidants à temps plein, disons, il y avait une forte majorité qui s'objectait fortement à ce projet.

1125 Et à bien des occasions, le maire Squitti a parlé du BAPE et a dit que toutes nos questions y seraient répondues et que nous pourrions poser nos questions, exprimer nos points de vue à ce moment. Et tout le monde qui assistait aux sessions de questions du BAPE a été toujours plus frustré par la façon que le maire Squitti a évité les questions durant son interview au téléphone.

1130 Maintenant, l'outrage, la colère. Vous, madame la commissaire, vous êtes notre dernier ressort. Nous vous demandons d'inclure dans votre rapport les fortes émotions d'opposition des gens à ce projet.

1135 D'abord, c'est tout à fait outrageux qu'une montagne haute de trente étages composée de déchets soit construite sur le sable dans une région qui est entourée de lacs et de rivières dont la vocation serait celle de la récréation et du tourisme.

1140 Il est outrageux que le maire et le conseil d'Alley-et-Cawood auraient dit qu'ils avaient l'appui du peuple quand il y avait quatorze personnes à la première réunion. Et lorsque le public a compris ce qui se produisait, il y avait tellement de gens qui assistaient aux réunions, que les gens devaient rester debout et même rester à l'extérieur de la salle municipale.

1145 Il est outrageux que le maire et la majorité du conseil municipal pouvaient promettre la tenue d'un référendum sur le zonage et ensuite retirer les lois du zonage pour éviter le référendum.

1150 Il est outrageux que la MRC Pontiac pourrait être récompensée par des forts frais de livraison, parce qu'ils sont l'une des pires MRC du Québec en ce qui concerne la gestion des vidanges et la gestion des déchets, et maintenant ils sont en panique.

Il est outrageux que la MRC Pontiac appuierait ceci, qui se trouve sur la frontière est, le plus à l'est de la MRC, où les citoyens résidants d'une autre MRC seraient le plus touchés sans toutefois avoir le droit de vote sur la question.

1155 Et donc, la plupart des camions qui viendraient à ce dépotoir iraient sur la route 105 de Gatineau et à Danford, et sur la 301 à Danford Village.

Il y a eu deux autres essais pour établir des mégadépotoirs dans le Pontiac et dans les

1160 deux cas le promoteur a été obligé de se retirer. Est-ce que la MRC du Pontiac croit qu'en choisissant une terre supposément éloignée, qui est loin de la plupart des résidants du Pontiac, qu'ils pourront ensuite procéder sans tenir compte de ce que les gens de ce côté-ci du projet en pensent?

1165 Il est outrageux qu'une petite municipalité régionale doive traiter les déchets, composer avec les déchets d'un demi-million de citoyens.

1170 Il est outrageux qu'ayant investi dans ce domaine à cause de sa paix et sa tranquillité, les résidants à temps plein et à temps partiel se trouvent tout à coup dépourvus de cette paix et de cette tranquillité à cause de quelque chose qui est tout à fait révolu, qui est tout à fait inapproprié comme ce dépôt immense. Ces chalets souvent sont nos véritables demeures où nous venons pour avoir de la paix.

1175 Il est outrageux que le ministère de l'Environnement ne soit pas obligé d'encourager des méthodes modernes alternatives et des technologies qui soient moins dangereuses sur le plan environnemental et qui soient moins dangereuses socialement pour les communautés qui sont touchées.

1180 Il est outrageux que, en effet, tous ces petits dépotoirs municipaux, au nom de l'environnement, la province pense de créer un grand problème environnemental pour quelques petites communautés qui sont incapables de s'opposer, de traiter de ce phénomène.

1185 Alors, s'il vous plaît, exprimez dans votre rapport non seulement les considérations rationnelles que je viens d'exposer, mais également les réactions émotives que je viens de vous exposer en ce qui concerne notre opposition à ce dépôt.

1190 J'aimerais ajouter quelque chose brièvement, qui ne se trouve pas dans mon mémoire, mais qui nous préoccupe tous. Vous avez entendu les gens parler de la question de comment le mégadépotoir a divisé socialement le Village de Danford Lake et vous avez demandé s'il est possible que ces blessures puissent se cicatriser.

1195 Eh bien, il devrait être clair qu'une grande majorité des résidants saisonniers et qu'une bonne majorité des résidants permanents d'Alley-et-Cawood s'opposent au projet. Je crois que si le projet est refusé, il y aurait une possibilité que la communauté pourrait de nouveau retrouver son harmonie. Le rejet du projet serait un grand soulagement pour plusieurs raisons pour plusieurs membres de la communauté. Il y aurait sans doute une renaissance du tourisme, de la récréation et du commerce.

Et espérons, ceci pourrait mener à une attitude positive et à d'autres efforts pour développer ces possibilités commerciales. Les résidants s'uniraient pour édifier un avenir en

1200 tenant compte de toutes les possibilités et de la vocation naturelle du territoire.

Mais si ce projet va de l'avant et à cause de l'opposition farouche parmi tellement de gens, parce que les gens se rappelleront quotidiennement, à cause des camions et à cause de l'augmentation de cette montagne de déchets, et parce qu'il n'y aura pas d'avenir pour le développement de la récréation et de l'écotourisme et des emplois qui en découlent, à Alleyn-et-Cawood, il n'y aura rien qui permettra de cicatriser les blessures. Alors, les blessures demeureront et la communauté va tout simplement lentement mourir. Merci.

1210 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1215 Monsieur Martin, vous nous faites part de vos inquiétudes, de vos doléances, mais est-ce que votre regroupement de membres auraient des propositions à faire? Compte tenu quand même d'un problème régional à solutionner, des échéanciers qui sont fixés par la loi, est-ce que vous avez pensé à des solutions et comment le problème devrait être abordé au niveau régional?

1220 **M. SHANNON H. MARTIN :**

(TRADUCTION) Bien entendu, mes membres, comme je l'ai dit dans mon mémoire, sont tout à fait d'avis que c'est inapproprié d'avoir un grand site d'enfouissement. Ils ne pensent pas franchement à des façons d'améliorer ce site parce qu'ils n'en veulent rien. Mais je ne pense pas que mes membres se soient penchés de près sur les problèmes.

Mais notre association a donné naissance à la coalition et l'exécutif et les membres de la coalition se sont penchés beaucoup sur cette question, et vous avez des présentations qui vous ont été faites par les membres de la coalition, qui justement répondent à votre question.

1230 Alors, en tant qu'association, je ne viens pas devant vous avec des réponses à cette question, mais la coalition, oui, vous propose des réponses à cette question et vous allez entendre des représentations des gens qui sont plus calés dans la matière qui en parleront. Mais la coalition croit qu'ils ont des suggestions et des réponses qui devraient être suivies.

1235 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

En fait, je crois comprendre que votre réaction, comme vous dites, est beaucoup émotionnelle plutôt que rationnelle. Est-ce que c'est ça que vous voulez laisser comme message?

1240

M. SHANNON H. MARTIN :

1245 (TRADUCTION) Non, pas vraiment. Lorsque je pense à ma présentation, je réfléchis, je me rends compte que nous nous opposons à un site d'enfouissement pour les mêmes raisons que les autres personnes.

1250 Mais il y avait quand même un élément qui manquait, selon moi, et c'est que je croyais que la plupart des gens faisaient preuve de trop de rationalité et je croyais que je devais vous faire savoir qu'il y a de fortes émotions qui s'opposent à ceci. Nos raisons, nos fondements, notre raisonnement est rationnel, oui, mais il y a également des émotions très fortes. Et j'espère que lorsque vous allez présenter votre rapport à Québec, que vous allez l'inclure.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1255 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1260 Ma question porte surtout sur comment faire en sorte qu'il y ait une gestion, une approche régionale qui réponde à la volonté de la population, comment faire en sorte qu'on puisse imaginer des solutions qui soient plus en mesure d'être des solutions de convergence que des solutions de division.

1265 Alors, comment vous pensez que les citoyens peuvent aider leurs dirigeants politiques locaux ou régionaux à prendre justement les bonnes décisions?

M. SHANNON H. MARTIN :

1270 (TRADUCTION) Bien, moi, je crois que c'est très simple et je crois que ce qui s'est passé dans ce cas, c'est que tout a été fait de la mauvaise façon. Vous avez un promoteur privé qui tente sous la table de représenter faussement ce qui se passe. Je crois que la franchise, c'est la clé du succès, de dire clairement aux gens quels sont les problèmes, de leur demander leur réaction et leur solution, et d'être franc et transparent.

1275 Et je crois que cela relève du devoir de la municipalité et des MRC. S'ils font ceci, même si les gens sont d'accord ou non avec ceci, s'ils discutent ouvertement de ces problèmes, et si on demande aux gens de vous donner leur point de vue, ils vont finir par appuyer tout ce qui va être éventuellement adopté comme décision.

1280 Actuellement, par exemple, les MRC Gatineau tiennent des discussions au sujet de leurs problèmes mutuels, et ils mènent une étude sur les solutions possibles et ils cherchent des

façons de collaborer, et collaborer dans le même échéancier. Ils ont un échéancier pour mettre fin à ces dépotoirs.

1285 Et si j'ai bien compris de notre MRC, ils ont en effet quelques solutions à court terme pour relever le défi de cette date butoir et ils cherchent des solutions à long terme sur la meilleure façon de traiter, de disposer des déchets. J'espère qu'ils vont tenir des réunions avant le fait et non pas après, et demander l'opinion des gens. Et c'est de cette façon-là qu'on finit par avoir la coopération des gens.

1290

LA PRÉSIDENTE :

Merci de votre témoignage.

1295

M. SHANNON H. MARTIN :

Merci. Bienvenue.

1300

LA PRÉSIDENTE :

Madame Christine Schnupp.

Mme CHRISTINE SCHNUPP :

1305

(TRADUCTION) Excusez-moi, je désire présenter mon mémoire en anglais. Je m'appelle Christine Schnupp. Ma famille habite à Kazabazua, à environ 6 kilomètres du village de Danford, près de la 301.

1310

Moi, mes préoccupations sont au sujet du dommage environnemental aux plusieurs terres humides et aux sources d'eau près de ce site d'enfouissement et je suis d'avis que le transport des déchets urbains aux régions rurales va réduire la qualité de toute petite municipalité et que donc porte atteinte à la vie rurale.

1315

Et donc, comme nous le savons tous, les déchets sont une ressource de valeur pour fins énergétiques et donc, c'est de trop grande valeur pour être tout simplement mis dans une montagne de 200 pieds de haut par une corporation qui n'est intéressée qu'à réaliser un profit rapide. Et donc, si les promoteurs de ceci et leurs associés de l'Ontario veulent réaliser un profit, ils devraient investir dans des technologies de gestion des déchets qui respectent l'environnement.

1320

J'aimerais comprendre comment ceci aurait pu se produire. Nous sommes dans une petite ville qui est renommée pour sa faune, ses lacs propres et ainsi de suite. Je me demande

1325 comment une montagne haute de 200 pieds composée de déchets peut s'encadrer dans un tel territoire. Justement d'autres alternatives, comme le plasma gazéification, doivent être examinées, parce que cette proposition ne peut que porter atteinte à notre communauté et à nos foyers.

1330 Je n'aurais aucune fierté ou respect pour ce territoire des chalets de vacanciers du Québec et je n'aurais plus de respect ou de confiance pour un responsable du gouvernement qui permettrait d'aller de l'avant avec l'édification de cette montagne de 200 pieds de vidanges, et surtout à ce moment des débats sur Kyoto et sur les questions environnementales qui touchent non seulement notre communauté, mais le Canada et le monde entier. Nous devons mettre un frein à ce projet et justement nous assurer que nous ayons un plan qui rencontre les besoins de l'avenir et de l'environnement.

1335 Je demande comment est-ce que cette proposition a réussi à se faire approuver sans qu'il y ait une consultation importante de la communauté? Et pourquoi est-ce que les résidants n'ont pas eu le droit, pourquoi est-ce qu'on leur a nié le droit d'avoir un référendum, tel que promis, lorsque la réalité et les conséquences de cette proposition ont enfin été révélées, leur ont été révélées?

1340 Alors, est-ce que la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood a des résolutions qui prévoient des discussions pour le coût d'un référendum ou d'une consultation publique? Parce que tel que rapporté aux audiences publiques, la municipalité apparemment n'avait pas l'argent nécessaire pour la tenue d'un référendum.

1345 Et à mon avis, ce projet n'est pas acceptable à la communauté parce que, essentiellement, la question de base de discussions transparentes et ouvertes au sujet du type d'enfouissement a été refusée aux résidants et aux citoyens de la région.

1350 Et comment peut-on nous demander de faire confiance à ce promoteur qui vient de l'Ontario quand, en effet, ils nous ont caché, ils ont caché au public toute la vérité. Après que la MRC de Pontiac ait adopté ceci, encore une fois on a refusé aux résidants et au public le droit d'avoir un mot à dire à une proposition qui était destinée à changer leur communauté et leur foyer.

1355 Et ainsi, on a demandé des audiences publiques et donc nous les tenons aujourd'hui. Pour cela, je vous remercie, madame.

1360 Et maintenant, je demande au BAPE de justement entendre le battement du coeur de notre communauté et de permettre une décision gouvernementale qui rendra justice sociale à la communauté. Le gouvernement du Québec doit décourager la création d'un grand site d'enfouissement régional et la Ville de Gatineau ne doit pas envoyer par camion ses déchets à des endroits éloignés.

1365 Si la MRC de Pontiac a besoin d'un site d'enfouissement, ça devrait être restreint aux
déchets de la MRC de Pontiac, après qu'on ait examiné des solutions durables comme, par
exemple, le recyclage, le compostage et la gazéification peut-être qui pourrait éliminer en grande
partie la nécessité d'un dépotoir.

1370 Alors, je vous remercie et j'ai une question à poser aux commissaires. Si possible,
pourrions-nous avoir une analyse des points de vue... est-ce qu'une analyse des points de vue
exprimés aujourd'hui que vous allez envoyer à votre ministre sera disponible en anglais? Voilà la
question.

LA PRÉSIDENTE :

1375 Alors, le BAPE produit ses rapports en français. Cependant, comme nous l'avons
indiqué en rencontre préparatoire, nous allons nous assurer que la conclusion, de même que les
constats et avis du rapport vont être traduits, et le communiqué.

1380 **Mme CHRISTINE SCHNUPP :**

(TRADUCTION) Très bien. Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1385 Vous dites que vous demeurez à 6 kilomètres à l'ouest du Village de Danford Lake, sur la
301. Est-ce que j'ai bien compris?

Mme CHRISTINE SCHNUPP :

1390 (TRADUCTION) Est.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1395 Est. Donc, entre Danford Lake et Kazabazua.

Mme CHRISTINE SCHNUPP :

1400 (TRADUCTION) Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et c'est quoi la principale inquiétude de ce projet-là pour vous?

1405 **Mme CHRISTINE SCHNUPP :**

(TRADUCTION) C'est de la façon que le projet a été présenté. Ça n'a pas été ouvert, ça n'a pas été fait de façon juste, et c'est comme s'ils avaient quelque chose à cacher et c'est la seule façon qu'ils peuvent avoir leur site d'enfouissement en nous cachant la vérité.

1410

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Il n'y a pas de préoccupation particulière de risque en environnement qui vous vient à l'esprit quand vous pensez à un lieu d'enfouissement technique comme ça. C'est simplement une inquiétude générale et une méfiance envers le...

1415

Mme CHRISTINE SCHNUPP :

(TRADUCTION) Oui, j'ai une grosse préoccupation pour les sources de l'eau et de la vie, la faune. Mon travail, moi, dépend du tourisme. Il ne restera rien si on met un dépotoir. On ne pourra pas développer justement l'écotourisme. Nous dépendons, mon mari et moi, du tourisme.

1420

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Est-ce que votre résidence est le long de la route 301, directement sur la route 301?

1425

Mme CHRISTINE SCHNUPP :

(TRADUCTION) Oui, la 301 est dans ma cour arrière. Moi, j'habite sur la route qui est derrière.

1430

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Ça va, merci.

1435

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1440

Mme CHRISTINE SCHNUPP :

(TRADUCTION) Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

1445

Monsieur Mike Power, s'il vous plaît.

M. MIKE POWER :

1450 (TRADUCTION) Madame la présidente, monsieur le commissaire, mon nom est Mike Power. J'ai une propriété récréative au lac Shea dans la Municipalité de Kazabazua, qui est environ à 10 kilomètres. C'est sur le lac Shea, comme je l'ai dit, c'est environ à 10 kilomètres du site d'enfouissement proposé.

1455 Mon intérêt dans ce projet, c'est l'impact sur l'environnement et sur ma propriété récréative. Je voudrais ajouter que j'ai acheté cette propriété en 2004. En 2005, j'ai investi énormément d'argent, de temps et j'ai rénové la propriété. Et je veux mentionner que si on m'avait dit qu'il y aurait un site d'enfouissement, je n'aurais jamais acheté la propriété en 2004 et je n'aurais pas rénové la maison.

1460 J'ai premièrement appris cette nouvelle sur cette initiative sur un site d'enfouissement à Danford Lake quand j'ai lu dans les procès-verbaux d'une réunion du conseil en 2005 que la municipalité avait passé une motion de procéder avec la construction d'un site d'enfouissement. C'était dans un effort pour remplacer les sites de tranchée qui existaient et on allait le remplacer
1465 avec un meilleur site.

Alors, cette nouvelle n'a pas retenu mon attention mais, peu de temps après, les gens parlaient de bouche à oreille que ce site allait être un mégadépotoir pour l'Outaouais.

1470 J'ai parlé aux résidants et aux propriétaires de chalet dans ma région et personne n'était au courant de cette initiative. On a trouvé ça un peu bizarre.

J'ai fait des recherches et j'ai découvert que les promoteurs de ce site avaient fait la même chose mais avaient échoué à faire passer une initiative de ce genre à North Onslow près de
1475 Quyon. Et dans mes recherches, j'ai découvert une déclaration par monsieur Rouleau, qui est le promoteur de ce site, et quelque chose qui avait été fait en décembre 2003 dans une revue qui s'appelle *L'équité*. Il disait que si l'opinion publique était solidement contre ce projet, qu'il ne le poursuivrait pas, il n'obtiendrait pas un certificat s'il y avait une opposition du public. Il y a des leçons à apprendre de cette tentative quand on fait affaire avec l'opposition publique.

1480 Entre ce moment-là et les élections municipales de 2005, il y a eu une période assez tranquille alors que le prochain candidat qui voulait se faire... avec le prochain candidat, on a trouvé un nouvel endroit et on a travaillé là-dessus, et c'est arrivé dans Allyn-et-Cawood.

1485 Mais cette fois-ci, il y avait un nouveau conseil qui venait d'être élu, bien préparé pour appuyer son plan, donc un peu mis dans un coin un peu isolé de la MRC de Pontiac. Peut-être que cette fois-ci l'initiative pourrait procéder jusqu'à un point où les gens ne se seraient pas rendu compte et que le public ne dirait rien.

1490 Donc, en 2006, les résidants et les propriétaires de chalet dans la Municipalité de
Kazabazua étaient bien au courant du mégadépotoir et de ces plans et ils se sont mobilisés pour
faire quelque chose, mais ils ont été confrontés avec un manque d'information et un manque de
consultation publique alors qu'ils croyaient que ça existait jusqu'à ce jour dans la démocratie
d'aujourd'hui. Et le conseil d'Alleyn-et-Cawood n'a jamais été coopératif.

1495 Lac Shea fait partie d'un ensemble de vingt lacs qui sont intouchés, des lacs dans la
région de Danford Lake. Et la plupart de ces lacs sont aussi du côté de Kazabazua et du côté des
frontières municipales dans l'Outaouais. Alors, ces lacs représentent une ressource récréative
environnementale de très grande valeur dans l'Outaouais.

1500 Et mes préoccupations sont les suivantes. Tout ce qui mène le côté sud d'un dépotoir,
que ce soit par le sol ou par les eaux superficielles, peut se ramasser dans la rivière Kazabazua et
donc cette rivière qui se déverse à l'occasion dans le lac Shea quand les niveaux de l'eau
s'élèvent, ce qui veut dire que le surplus va se ramasser dans le lac.

1505 La 301 passe sur le côté nord du lac Shea et on entend l'écho des gros camions qui
passent de l'autre côté du lac. Alors, quand les camions augmentent leur vitesse ou ralentissent
pour traverser justement l'autoroute, tous ces bruits se répercutent à travers le lac et créent donc
des bruits de moteur superflus. Et le mégadépotoir va augmenter justement le trafic de 75 %, ce
qui va troubler vraiment la nature paisible que les gens vont chercher au lac.

1510 La proximité des lacs à ce dépotoir va créer aussi une nuisance animale avec les
mouettes, ce qui arrive très rarement à l'heure actuelle, et va augmenter le nombre de corbeaux.
Le lac est un peu en bas du site du dépotoir, il va amener des odeurs à l'air propre et pur que
nous avons pour l'instant. La valeur de nos propriétés va aussi baisser comme ça se passe à
1515 l'heure actuelle pour les gens qui veulent acheter un chalet près d'un mégadépotoir.

1520 Alors, puisque le lac Shea, comme la plupart des lacs dans cette région, est du mauvais
côté des frontières municipales, nous avons été exclus dans les consultations qui ont été
entreprises par la Municipalité d'Alleyn-et-Cawood et par la MRC de Pontiac.

1525 Le BAPE dans ces audiences nous a donné la confiance que la vérité peut sortir,
l'ouverture et le juste aspect qui devrait toujours prévaloir. Les procédures des questions dans les
phases des audiences au BAPE ont soulevé toute une gamme d'informations utiles. Vous nous
apportez cette information et ces renseignements.

Les conclusions que nous pouvons vraiment retirer de ces procédures sont:

1530 – que le processus de consultation publique par le BAPE avant les audiences du BAPE a
été vraiment contrôlé et était artificiel;

– que les incitatifs annuels offerts pour la Municipalité d'Alleyn-et-Cawood par le promoteur sont énormes, ce qui égale peut-être le montant d'un budget annuel;

1535 – que la majorité des contribuables dans la Municipalité d'Alleyn-et-Cawood sont contre le projet du site et ne se voient pas en tirer des bénéfices de façon significative à partir de ces incitatifs;

1540 – que ce processus d'élimination que les bénéficiaires prospectifs de ces incitatifs peut se limiter à un tout petit nombre de personnes dans la municipalité, ce sera eux qui vont en profiter, et qu'il y aura donc des cas et des scénarios environnementaux de plus en plus sérieux qui se produiront et avec des résultats qui seront inacceptables.

1545 Conséquemment, quand vous additionnez tout ça, tous les risques individuels, il y a vraiment un risque très élevé combiné d'échecs environnementaux à partir de ce site et que les promoteurs sont surpris de la détermination des gens de mettre leur opinion de l'avant parce qu'ils sont opposés.

1550 Ensuite, que la Municipalité de Kazabazua adjacente sera soumise au plus grand impact en ce qui concerne le mégadépotoir, mais ils n'ont pas reçu en aucune façon la permission d'être consultés par le promoteur selon la clause 1.3.40.

1555 Et que le problème de la gestion de ces déchets dans l'Outaouais, ils doivent faire partie de tout l'ensemble de l'Outaouais. Donc, toutes les municipalités doivent faire partie des consultations et du processus de prise de décision.

1560 Comme ce processus n'a pas été limité à la MRC de Pontiac, les consultations publiques doivent être considérées donc invalides par le BAPE, parce que ici on parle de la Vallée-de-la-Gatineau et ils ont dit, si je comprends bien, ils sont contre ce projet aussi. Ils veulent travailler ensemble pour trouver des solutions et je pense que c'est la bonne façon de faire les choses. Et moi, j'encouragerais la MRC Pontiac de reconsidérer ce qu'ils ont fait et de suivre le même processus.

1565 Je ne pourrais peut-être pas faire des recommandations à la Municipalité d'Alleyn-et-Cawood parce que, à ce moment-ci, je crois que leur intégrité a été détruite et que c'est peut-être mieux pour eux de tout simplement quitter justement ces genres d'audiences parce qu'ils n'ont pas été vraiment considérés.

LA PRÉSIDENTE :

1570 Alors, vous faites partie de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Justement, La Vallée-de-la-Gatineau par son préfet a déclaré hier qu'ils souhaitent ardemment une approche de

gestion régionale pour les matières résiduelles, mais que cette approche-là doit évaluer différents scénarios avant de prendre une décision finale qui soit à moyen et à long termes.

1575

Qu'est-ce que vous pensez que les citoyens peuvent faire dans votre MRC pour justement faire valoir à votre MRC les points de vue qu'elle doit véhiculer à la Table des préfets et au niveau des organismes de concertation qui seront appelés à travailler dans ce sens-là?

1580

M. MIKE POWER :

(TRADUCTION) C'est déjà commencé avec les audiences du BAPE. Je pense qu'on doit s'assurer que le processus a été adéquat. Et avant d'arriver à des conclusions, on doit être tous d'accord sur le même processus. Et le processus doit être extrêmement ouvert, consultatif et qui serait en mesure de créer un consensus. Parce que c'est bon d'avoir différentes opinions, mais il faut arriver à un consensus.

1585

Alors, si on peut avoir le bon processus et d'amener tous les gens ensemble, à ce moment-là on pourra arriver à une conclusion et on aura la plupart des gens qui vont vouloir embarquer. Alors, il faut laisser, en fait, les citoyens participer à un processus. Et une fois que ce processus est en place, et s'engager dans ce processus, eh bien à nouveau, je dirais que le public qui vient à des réunions comme celle-ci, c'est la meilleure chose qu'ils peuvent faire. Écrire à leurs politiciens et à leurs membres de gouvernement, c'est une chose qu'ils peuvent faire.

1590

Les politiciens, tous les éléments politiques dans les MRC, les délibérations, les discussions du BAPE, même ce qui est arrivé jusqu'à présent, c'est évident qu'ils savent quelle est l'opinion publique et qu'ils vont aller dans le même sens.

1595

LA PRÉSIDENTE :

1600

Merci de votre témoignage.

M. MIKE POWER :

1605

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Raye Thomas.

1610

M. RAYE THOMAS :

(TRADUCTION) Madame la présidente et monsieur le commissaire, mon nom est Raye

1615 Thomas. Je suis un ingénieur professionnel avec un doctorat en génie électrique et je suis impliqué dans les questions environnementales depuis 73, surtout dans le développement des sources d'énergie durable et renouvelable.

1620 Ma femme a un terrain qui est près d'une chute qui est, en fait, les rapides les plus importants sur la Picanoc en bas du site proposé pour le dépotoir. Mais nous avons plusieurs autres propriétés à Kazabazua près du Village de Danford, mais nous sommes des contribuables à Alleyn-et-Cawood et Kazabazua.

1625 En tant qu'ingénieur, je suis époustoufflé de voir qu'à ce jour, nous sommes encore en train de considérer d'enfouir des déchets, en train de créer des tombes ou des fosses qui vont demeurer et pourront hanter nos enfants et nos petits-enfants au point de risquer leur santé et leur sécurité pendant des décennies et des siècles.

1630 Je suis, en fait, abasourdi que tous ces déchets... puisque ces soi-disant déchets contiennent de l'énergie qui pourrait être captée, utilisée dans d'autres approches et que nous pourrions enlever justement, éliminer les risques de cette pollution potentielle de nos sols, de nos eaux et de notre air. Il y a donc plusieurs questions ici à considérer dans ce mégadépotoir qui me dérange.

1635 J'aimerais remercier la coalition qui est contre. Je les remercie d'avoir financé cette revue. Gilles Fortin, vice-président de la firme, il est ici avec moi pour répondre aux questions sur ce rapport une fois que j'aurai fini.

1640 Je ne passerai pas à travers la liste, mais c'est ce dont je vais discuter. En me préparant avec monsieur Carrière et monsieur Fortin, j'ai visité le site du mégadépotoir et dans les alentours. Et en mai, avec ma femme et six autres personnes, nous sommes allés en canot sur la rivière et nous étions en haut du site proposé, et c'est beaucoup en bas du Five Miles Club et le site se trouve entre les deux. J'aimerais aussi confirmer que, selon mon expérience, que contrairement aux déclarations par les promoteurs, il y a des possibilités où les adeptes de canot et de kayak utilisent la rivière en grand nombre.

1645 Pendant notre voyage de quatre heures, nous avons passé près de Grove Creek, qui est tout près du site, et passé devant le chalet de monsieur Gilles Pelletier, qui a été référé comme étant un refuge parce qu'ils n'ont pas l'Hydro mais, en fait, ils ont un système solaire et je peux confirmer que ça marche très bien.

1650 Ensuite, nous avons passé le Five Miles Club où il y a un camp de chasse et que je vais présenter plus tard dans les audiences.

Celle-ci n'a pas passé. J'avais des diapos pour montrer des photos, une vue des

1655 canots. Quand on regarde directement là où le site sera installé, de la Picanoc on peut certainement voir le site et ça va être encore plus visible une fois que vous aurez 200 pieds de hauteur de déchets. Alors, c'est là où l'eau justement, les eaux d'écoulement, le lixiviat va sortir dans la Picanoc à partir du site.

1660 Donc, le produit, c'est un peu comme des égouts à l'état pur, non traités. Alors, ça va couler dans le sol. Mais le lixiviat qui va sortir dans la Picanoc va être très mauvais et l'eau ne bouge pas beaucoup au point d'entrée. Alors, ce n'est pas très agréable. Alors, la Picanoc va vraiment être à risque.

1665 Donc, pour retourner à la visibilité, je dirais que le mont O'Brien, qui est de l'autre côté de la 301 et qui s'élève à 360 mètres, qui est bien au-dessus des 90 mètres ou de 200 pieds proposés par le site, ça va être visible du mont O'Brien et bien après que l'exploitation va cesser. Alors, ça va être un affront aux sensibilités des visiteurs qui vont venir sur le mont O'Brien. Comme vous l'avez entendu, l'Association du Mont O'Brien est aussi contre ce projet.

1670 Donc, pour le site lui-même, le terrain est plat. Il est couvert de conifères environ de 20 mètres de haut. Mais bien sûr, ils devront être éliminés avant lorsqu'on commencera à amener les déchets. Il y a des indices qu'il y a des chevreuils et, bien sûr, ils seront sûrement dérangés par ce nouveau site.

1675 Le sol est complètement inadéquat pour un tel site. Tous les ingénieurs sont d'accord qu'un sol avec beaucoup d'argile compacté serait meilleur pour un site de ce genre. Alors, les petits grains vont empêcher le mouvement de l'eau, mais la perméabilité est approximativement de 1 X 10 et sur 7 centimètres par seconde. Alors, ça prendrait 32 ans pour contaminer l'eau et pour qu'elle arrive à 1 mètre, si elle doit passer à travers 1 mètre d'argile.

1680 Cependant, il n'y a pas d'argile sur le site et le sol est fait surtout de plantes et seulement qu'une petite couche, et qui est couvert par de la mousse. Alors, ça donne une couche de sable qui est suivie d'une couche de sable plus fin. Alors, ce n'est pas vraiment perméable et ce n'est pas la bonne texture ou le bon sol à utiliser.

1685 Le maire Squitti a dit que justement le dépotoir en tranchée est construit sur un sol sablonneux et donc c'est le mauvais sol. Alors, pourquoi choisir un sol inapproprié pour un site d'enfouissement tout à fait plus grand?

1690 Mes diapos ne montrent pas beaucoup. On montre ici un puits d'échantillonnage où on fait des échantillons de la nappe phréatique et il y a une autre diapo qui démontre le prélèvement d'échantillons. Malheureusement, ces diapos ne fonctionnent pas.

1695 Et malgré le fait que la nappe phréatique existe dans un sable épais, un sable à gros grain dans bien des endroits, Teknika a utilisé la perméabilité du sable à grain fin pour venir à la

conclusion qu'il faudrait 140 ans pour que le lixiviat puisse atteindre le sol du puits le plus près à 1 kilomètre. Et aussi, je crois que Teknika aurait dû utiliser le sable brut et aussi devrait toujours utiliser le pire scénario possible.

1700

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi. On va perdre énormément d'éléments d'information dans les transcriptions parce que les traducteurs n'ont pas le temps. Alors, prenez le temps entre chaque phrase de prendre quelques secondes, parce qu'on a perdu beaucoup d'information.

1705

M. RAYE THOMAS :

(TRADUCTION) Je m'excuse. Alors, selon moi, la pollution ne devrait jamais atteindre le puits de quiconque et aussi Teknika aurait dû utiliser des données sur le sable brut plutôt que le sable fin. Et donc, avec le sable qui est là, je crois que l'eau contaminée pourrait atteindre le puits le plus près dans vingt-huit ans.

1710

Et puisqu'il n'y a pas d'argile, donc le site dépend beaucoup de membrane de polyéthylène et de membrane d'argile, et c'est très, très mince, et il faudrait souder les pièces ensemble sur le site, ce qui serait difficile. Et aussi, il y a....

1715

LA PRÉSIDENTE :

C'est trop vite.

1720

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Monsieur, c'est un peu dommage parce que vous avez des informations techniques qui semblent intéressantes, mais les gens qui parlent français ne peuvent pas vous suivre parce qu'il y a de l'information qui n'est pas traduite. Alors, c'est à votre avantage de ralentir si vous voulez que le message passe.

1725

M. RAYE THOMAS :

(TRADUCTION) Alors, la membrane d'argile géosynthétique est à peu près d'une épaisseur de moins de 1 centimètre, qui est moins qu'une couche d'un enfant. Alors, c'est supposé d'avoir une perméabilité hydraulique de 3×10^{-9} centimètres par seconde. C'est censé être équivalent à 1 mètre d'argile. Cependant, 1 mètre d'argile ne pourrait pas être pénétré par une petite pierre. Mais sous le poids des bulldozers et des déchets, une petite pierre de moins de 2,5 centimètres pourrait pénétrer les deux formes de membrane. Donc, il y aurait évidemment une lixiviation, un lixiviat.

1730

1735

1740 Donc, dans quelque chose de préparé par Layfill Plastics, j'ai un rapport que je peux vous présenter au sujet de ces membranes. Les terres humides sont très près de ce site. J'ai une photo de ces terres humides qu'on peut voir de ce site.

1745 J'aimerais aussi faire un commentaire sur un fait qui se trouve dans le rapport de Envir-Eau. Et j'en ai une copie sur les *view graphs* qui malheureusement ne peut se présenter sur les diapos. Mais le chiffre dont je parle, c'est le tableau 1 dans le rapport.

1750 Il y a 29 excavations à des profondeurs peu profondes, qui est intitulé P. Il y a 14 trous percés, qui sont étiquetés F, qui sont peu profonds. Il est intéressant que dans le milieu du site, on a percé jusqu'à 31 mètres et 49 mètres, F-113 et F-114, et ni l'un ni l'autre n'a atteint la pierre de fondation. Et en dessous donc du sable, on a trouvé encore une fois du sable et du gravier rude. Et donc, c'est encore une preuve qu'on n'aurait pas dû utiliser le sable fin pour déterminer le mouvement de la contamination dans le sol.

1755 Dans la partie sud-ouest, on a trouvé de la pierre à 1,2 mètre et à un autre endroit 12,9 dans le nord, à 1.5 et à 15.7 mètres. On n'a pas fait de perçage dans la pierre pour déterminer les caractéristiques de celle-ci. Et ceci est important parce que seulement dans les secteurs nord-ouest et ouest, on a fait des trous avec pelle mécanique, des trous peu profonds, donc de façon qu'on ignore la profondeur de la roche à ces endroits. Alors, on a fait une mappe des conditions du sol qui était clairement incomplète, qui ne nous dit absolument rien. Et les implications de ce qu'on a trouvé n'ont même pas été bien interprétées.

1765 Quelles sont les implications de ces résultats? On a frappé de la roche dans certains endroits. Si la roche est fracturée, l'eau peut alors se répandre facilement dans les fissures et nous pouvons voir que de l'eau contaminée pourrait être voyagée 1 kilomètre ou plus à chaque année. Donc, elle aurait le temps de se rendre aux terres humides, aux rivières et aux puits les plus près dans moins d'un an. Ceci rend le risque beaucoup trop élevé.

1770 Nous avons besoin de savoir de quelle qualité est la pierre, la roche, avant de pouvoir prendre une décision pour un site d'enfouissement. Les résultats démontrent, en ce qui concerne les perçages en profondeur, démontrent qu'il y a une grande dépression ou crevasse dans la roche qui est remplie de sable brut et les résultats me suggèrent que cette crevasse pourrait aller sur un axe est-ouest, qui va à l'extérieur des limites du site d'enfouissement.

1775 Alors, quel serait l'effet de la non-uniformité du sol sur la collection des lixiviats. Donc, ceci pourrait encourager l'écoulement du lixiviat. Et le guide Layfill dit qu'on doit permettre de la flexibilité des membranes pour permettre l'expansion et la contraction, et que les vagues ou les plis peuvent être d'une hauteur de 200 millimètres.

1780 Donc, ce qui va arriver, c'est que les lixiviats vont rester sur les membranes pendant longtemps, qui vont éventuellement causer une dégénération des lixiviats. Le document DB21, qui a été déposé auprès du BAPE, confirme que justement si ces vagues ou ces plis demeurent, ils vont causer le problème de dégénération.

1785 Il y a aussi un effet plus important qui est causé par le terrain lui-même. Lorsqu'il y a de la roche à une petite profondeur sous la surface, les vidanges ne peuvent pas causer beaucoup de compaction du sol. Mais cependant, dans les endroits où le sable est d'une grande profondeur, il y aura beaucoup plus de compaction sous le poids des déchets. Ce serait un peu comme l'effet d'un matelas.

1790 Par exemple, on aurait donc un genre d'accumulation du lixiviat au centre qui causerait une dégénération des membranes. Et donc, étant donné les conditions non uniformes du sol, on ne devrait pas prendre ce risque.

1795 **LA PRÉSIDENTE :**

 Je vous demanderais de prendre du temps entre les phrases parce que vraiment c'est technique et il y a beaucoup de perte au niveau de la traduction en français.

1800 **M. RAYE THOMAS :**

 (TRADUCTION) Je m'excuse. Est-ce que vous avez compris sur la compaction inégale, la compression inégale du sable?

1805 **LA PRÉSIDENTE :**

 Oui. De toute façon, on a vos textes, mais c'est pour ceux qui vont lire les transactions, il va avoir beaucoup de sauts d'information. Alors, il faut prendre le temps. Prenez un peu de temps avant de sauter à une autre information. Je vais vous l'indiquer comme ça. Parce que j'essaie de comprendre ce que vous dites en même temps que la traduction pour voir s'ils sont capables de suivre et souvent je vois qu'il y a des manques.

1810 **M. RAYE THOMAS :**

 (TRADUCTION) J'avais dit que du point de vue des différences des conditions du sol, il y aurait une compression inégale, ce qui permettrait au lixiviat de s'accumuler dans la section centrale et de s'attaquer aux membranes.

1820 Une autre grande implication de l'effet de cette inégalité des sols, ces différences des sols, c'est qu'aucun site d'enfouissement peut exister là où il y a un bon aquifère et il n'y a pas de bon aquifère sur le site. La mesure d'un bon aquifère, c'est la capacité de pouvoir pomper 25

mètres cubes d'eau à l'heure du site. Ils n'ont pas prouvé leur cas. Initialement, ils n'ont pas fait de test de pompage et on devait leur demander de le faire.

1825 Lorsque MDDEP leur a demandé de le faire, Teknika a choisi le lieu F-102, là où la mèche avait frappé la roche après 12,9 mètres et un tuyau qui avait un grillage au bas ensuite a été enfoui à moins de 3 mètres en dessous de la nappe phréatique. Et donc dans le puits choisi, il n'y avait pas beaucoup d'eau par-dessus la roche. Donc, c'était le mauvais endroit pour faire ce test. Personne n'aurait choisi ceci.

1830 On aurait dû choisir un site profond comme le F-113 ou le F-114, où on démontre qu'on n'a pas frappé de roche avant 38 ou 49 mètres respectivement. Si on avait utilisé un de ces sites, on aurait pu faire un vrai test pour voir s'il y avait un aquifère et non pas pour faire un test qui était déjà conçu d'avance pour démontrer qu'il n'y avait pas d'aquifère. Une forte possibilité existe qu'il y a un bon aquifère sur le site.

1835 Par exemple, qu'allez-vous dire si la crevasse profonde va vers Grove Creek ou la Picanoc et s'il y a un lien direct avec l'eau de la Picanoc. À ce moment-là, pomper l'eau pour amener de l'eau du Picanoc pour remplacer l'eau qui sera pompée, alors on pourra dire que l'aquifère en est un bon. Et aussi, s'il y a des fissures dans la roche, elles pourraient permettre à l'eau d'entrer pour remplacer l'eau qui est pompée. Donc, l'aquifère serait un bon aquifère. Et ce lien direct fonctionnerait de l'autre direction également, justement le lixiviat qui pourrait rapidement se rendre au Picanoc par les mêmes mécanismes.

1845 Alors, puisque le proposant n'a pas prouvé qu'un bon aquifère n'est pas présent, le projet devrait être refusé pour cette raison, si pour nulle autre.

1850 Et en passant, je vous dirais que le Musée de la nature à Ottawa dit qu'on a vu une tortue des bois, *wood turtle*, le long du Picanoc. Et évidemment c'est leur période de reproduction, il serait difficile de les voir. Mais le docteur Raymond Saumure, qui est un expert sur cette espèce protégée, pourrait vous confirmer qu'on a vu cette tortue.

Alors, il y a beaucoup trop de problèmes potentiels dans ce site. C'est inapproprié, on ne devrait pas approuver le site d'enfouissement.

1855 Mes conclusions se trouvent sur la diapositive que vous voyez là. Donc, j'aimerais dire quelque chose en guise de conclusion en ce qui concerne les options. Nous cherchons une solution à court terme et à long terme. Nous devons faire quelque chose en ce qui concerne les enfouissements étant donné la date butoir qui approche.

1860 Donc, durant la phase 1 des auditions, le représentant de la MRC de Pontiac a dit qu'il n'y avait pas d'option, sauf l'enfouissement, à ce moment. Alors, il avait tort. Par exemple, j'étais à la réunion du comité de planification ce matin à la MRC de Pontiac et monsieur

Duchesne y était, et donc les solutions à long terme et à court terme ont été considérées.

1865 Il y avait une offre qui représenterait une solution à court terme pour utiliser le dépotoir à Lachute pour recevoir les déchets de Pontiac. Et ensuite, on ferait un site de transfert, il y aurait deux camions par jour qui iraient à Lachute et le *tipping fee* serait relié à celui de Gatineau, qui est actuellement de 32 \$ par tonne. Donc, le coût total, y compris le camionnage, le *transfert fee* et le *tipping fee*, serait entre 60-65 \$. Donc, c'est quelque chose de raisonnable.

1870 Et si on ne peut pas prolonger la date limite, ceci serait un prolongement de trois à cinq ans pour les vidanges, les déchets du Pontiac. Ceci permettrait aux gens de voir l'usine de plasma gazéification à Ottawa et d'être satisfaits de sa performance.

1875 Les membres du comité ont exprimé l'opinion que l'enfouissement n'est pas une solution à long terme et que le plasma gazéification semble être une solution à long terme. Vous devriez remarquer que Plasco a offert d'installer des usines de plasma gazéification dans l'Outaouais à aucun coût aux municipalités. Il y aurait des *tipping fees* de 53 \$ par tonne qui ont été offerts. Le coût d'envoyer les vidanges à une usine dans la localité serait moins que les coûts de l'envoyer à Lachute.

1880 Alors, il y a des options à court terme, à moyen terme et à long terme. La solution de trois ans avec Lachute nous permet de faire une planification raisonnable. Et donc, nous n'avons absolument pas besoin d'un nouveau site d'enfouissement à Alwyn-et-Cawood et je vous demande de refuser ce projet. Merci.

1885 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

1890 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Monsieur Thomas et monsieur Fortin, le rapport d'Envir-Eau a été transmis au ministère de l'Environnement pour commentaire et les réponses sont contenues dans le document déposé DQ2.1. Vous avez pris connaissance de la réponse du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

1895 **M. GILLES FORTIN :**

1900 Excusez-moi, je n'ai pas...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Non?

1905

M. GILLES FORTIN :

Ça fait plusieurs jours que je suis sur les urgences et je n'ai pas...

1910 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

En fait, il y a deux éléments majeurs auxquels le ministère s'est attardé concernant les essais de pompage pour déterminer si la nappe libre à potentiel aquifère élevé avait été mesurée, les essais de pompage avaient été réalisés aux meilleurs endroits et aux endroits qui donnaient le meilleur rendement.

Alors, je vais vous lire la réponse du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à ce sujet-là. Donc, si les essais n'ont pas été réalisés à l'endroit où on trouvait le meilleur rendement pour mesurer la nappe libre à potentiel aquifère élevé, on dit:

Le projet ne pourra pas être autorisé tant que le potentiel aquifère sous le lieu projeté n'aura pas été établi par l'unité hydrostratigraphique la plus susceptible de fournir le meilleur rendement de captage.

Donc, si le projet allait de l'avant, le ministère va demander des essais complémentaires. D'accord?

Maintenant, concernant l'investigation du roc, qui avait été soulevé dans le rapport de Envir-Eau, le ministère n'a pas la même inquiétude dans ce cas-là:

Compte tenu du type de roc identifié à partir des rapports géologiques, la difficulté d'interprétation de l'information pouvant être obtenue de forage dans le roc et surtout du potentiel aquifère plus faible du roc par rapport à celui des dépôts meubles composés de gravier et de sable...

Alors, est-ce que vous pouvez nous faire vos commentaires sur ces commentaires-là du ministère?

M. GILLES FORTIN :

Oui. Nous, on a été mandatés pour vérifier le rapport de Teknika. Disons qu'on n'avait pas les mêmes moyens qu'eux avaient. Donc, nous, nos commentaires ont été basés sur ce qu'on a lu dans le rapport.

Maintenant, ce qu'on dit, on ne dit pas que l'étude de Teknika est mauvaise, on dit qu'elle est incomplète. Moi, c'est parce que quand j'ai lu ce rapport-là au niveau du roc, ça ne

1950 me convainquait pas qu'il puisse avoir un aquifère important. Mais je suis peut-être d'accord aussi avec le ministère que l'aquifère le plus important, c'est celui de sable grossier et de gravier. Parce que j'ai fait beaucoup d'approvisionnement en eau et quand on cherche des débits importants, c'est justement dans ces types d'aquifère là qu'on va chercher.

1955 Moi, j'ai fait de l'approvisionnement en eau de la Ville de Maniwaki. C'était des débits recherchés de 1 500 gallons par minute et puis c'est à proximité de ces grosses rivières-là qu'on va chercher. Parce que la réalimentation de l'aquifère de sable ou de gravier, quand le niveau de l'eau passe sous le niveau topographique de la rivière, quand le milieu est très perméable, l'eau va aller de la rivière vers la pompe. C'est pour ça que moi personnellement, quand je fais des recherches hydrogéologiques, je vais aller dans ces types de vallée.

1960 Puis si vous permettez, je peux peut-être reprendre un petit peu les explications au niveau du rapport, plus lentement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1965 On a pris connaissance de votre rapport attentivement, oui. Je ne suis pas un expert comme tel dans ce domaine mais je regarde le rapport présenté par le promoteur, j'ai lu votre rapport, et j'ai les commentaires du ministère de l'Environnement sur votre rapport, alors, je vous ai tiré les conclusions principales des commentaires du ministère de l'Environnement.

1970 Alors je vous demandais, vous, comment vous réagissez face à ces commentaires-là? Est-ce que ça vous rassure ou si vous avez encore un doute?

M. GILLES FORTIN :

1975 Non. Ça me rassurerait qu'un essai... parce que l'endroit où ils ont fait le pompage, vous l'avez vu dans le rapport, ça a un rabattement très rapide. C'est ce qui se passe généralement dans ces types de milieu là. Moi, je serais rassuré que l'essai de pompage, je suis absolument d'accord avec le ministère de l'Environnement, devrait se faire dans le secteur qui est le plus prometteur, qui est la zone centrale de cette espèce de vallée sédimentaire.

1980 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

1985 D'accord. Mais quant aux forages au niveau du roc, le ministère ne voit pas l'utilité de faire des forages supplémentaires, compte tenu que c'est difficile d'interprétation l'information qui pourrait être obtenue et, comme ils disent, et surtout du potentiel aquifère plus faible du roc par rapport à celui des dépôts meubles composés de gravier et sable.

M. GILLES FORTIN :

Moi, je suis d'accord avec ça que les aquifères de roc sont moins productifs que les

1990 aquifères de sable. Moi, je suis absolument d'accord avec le ministère.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1995 Donc, il n'y a plus de mésentente à ce moment-là sur les conclusions si les tests complémentaires sont faits. C'est ce que je comprends bien.

Monsieur Thomas a le document en main. Vous pourriez le présenter à monsieur Fortin, qu'il en prenne connaissance et qu'il nous fasse ses commentaires par écrit. Ce serait peut-être la meilleure solution.

2000

Moi, je n'ai pas d'autres questions.

LA PRÉSIDENTE :

2005

Merci.

M. GILLES FORTIN :

2010 J'aimerais aussi, je veux dire, moi, c'est sûr que je ne suis pas le BAPE et tout ça, mais c'est sûr que s'ils font une... il faudrait, la prochaine fois qu'ils choisissent un endroit pour faire un essai de pompage, que l'endroit soit adéquat. J'imagine qu'ils vont communiquer ou qu'ils vont consulter le ministère avant pour établir un endroit qui semble favorable pour l'installation d'un puits pour essai de pompage.

2015

M. DONALD LABRIE, commissaire :

On en prend note. Et on espère nous aussi qu'ils vont se maintenir en communication pour déterminer les meilleurs endroits possibles pour aller chercher ces informations complémentaires là. Merci.

2020

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2025

M. RAYE THOMAS :

(TRADUCTION) J'ai une copie de la présentation orale que je pourrais donner à vos interprètes si vous le désirez.

2030

LA PRÉSIDENTE :

La Municipalité de Kazabazua, s'il vous plaît. Nous invitons le maire, monsieur Adrien

Noël.

2035 **M. ADRIEN NOÏL :**

2040 (TRADUCTION) Merci de m'avoir donné l'occasion de venir vous faire savoir le point de vue de Kazabazua concernant la proposition de ce site d'enfouissement. Je suis maire de Kazabazua, j'ai été élevé à Kazabazua, j'y suis né et je connais très bien la région. Notre municipalité est aux frontières du Village de Danford. Je possède 200 acres de terrain à Kazabazua et la rivière Kazabazua est sur ma propriété. J'ai nagé dans cette rivière, mes enfants et mes petits-enfants aussi. La question est la suivante : est-ce que mes arrière-petits-enfants pourront jouir de cette rivière si le site d'enfouissement va de l'avant?

2045 Et je suis également membre du Five Miles Beaver Club qui a un chalet de chasse et de vacances sur la Picanoc près du site proposé, et nos membres sont inquiets du risque potentiel pour la Picanoc. Et donc, nous nous opposons complètement à cette proposition. Et je suis également membre de l'Association Mont O'Brien qui a voté récemment en opposition à la proposition.

2050 Et en tant que maire de Kazabazua, je suis inquiet de l'effet de ce site sur le Village de Kazabazua. C'est le village qui serait le plus touché par un site d'enfouissement à Alleyn-et-Cawood. Et nous n'avons jamais cependant été consultés par le promoteur ou par le conseil d'Alleyn-et-Cawood ou par la MRC de Pontiac parce qu'ils ont décidé d'appuyer un tel projet. Et le conseil de la Municipalité de Kazabazua a envoyé une résolution au conseil d'Alleyn-et-Cawood pour exprimer fortement ses préoccupations et on n'a jamais reçu de réponse.

2060 Alors, pour vous donner le contexte de mes préoccupations, j'aimerais parler brièvement du village de Kazabazua et de l'effet de la circulation. La route très étroite 105 n'avait pas été construite pour accommoder ces genres de véhicules. Les routes ont été renforcées à certains endroits. Mais le village de Kazabazua, ça n'a jamais été fait. Alors, les camions passent à travers le village et créent des dangers et notre sécurité.

2065 D'autres camions avec un site d'enfouissement à Alleyn-et-Cawood ajouteraient de façon dramatique des risques de sécurité, les gens qui doivent traverser la route en tout temps. Et à l'entrée sud, nous avons une banque et, de la banque, il y a un magasin de poterie. Donc, les gens traversent la route. Et donc les limites de vitesse, c'est juste en entrant dans le village. Mais les camions en entrant dans le village doivent ralentir à 50, mais ils descendent la côte et ils doivent se ralentir et donc, pour ça, ils ne ralentissent pas. Très peu d'entre eux le font.

2070 Alors plus loin, nous avons une épicerie. Et donc, pour traverser de ce magasin pour aller au bureau de poste, à nouveau les gens doivent traverser la route. Ensuite, nous avons un magasin général. Et là, il y a une station d'essence. Il y a un café. À nouveau, les gens doivent

2075 traverser la route. Et ensuite, nous avons l'école et les enfants doivent traverser la route pour aller à la bibliothèque et de l'autre côté. Alors, ce qui nous dit qu'il y a encore de plus en plus de gens qui traversent la route. Alors, plus du trafic, c'est plus de chance de voir les gens blessés. Donc, je suis préoccupé.

2080 Et j'ai aussi des préoccupations personnelles. Ma soeur a été frappée par une voiture à l'âge de 10 ans dans le village. Elle a eu le dos cassé. Donc, elle est paralysée. Donc, ça raccourcit sa vie de 39 ans. Sa grand-mère était avec elle et, elle, elle a eu le crâne fracturé, mais elle a survécu. 200 pieds plus loin, quelques années plus tard, mon grand-père a été tué sur le champ dans le village de Kazabazua par un camion. Ma mère a perdu la vie dans un accident d'auto et ma belle-soeur aussi laissant quatre jeunes enfants et son mari sans épouse
2085 avec ses enfants. Alors, c'est pourquoi on n'a pas besoin de plus de camions dans Kazabazua.

La plupart de la circulation de camions qui transportent des déchets vont passer à travers le village, et les camions qui vont tourner de la 105 vont traverser le village et au bout nord vont tourner à gauche sur la 301. Alors si vous connaissez ce coin-là, c'est un coin très dangereux.
2090 Les camions qui vont transporter des déchets du nord vont ralentir, ils vont tourner à droite. Alors, ces camions...

Moins de 100 verges, la zone de vitesse est beaucoup plus élevée. On a demandé au ministère des Transports de changer la limite de vitesse, mais ça n'a pas été fait. Donc, les camions qui tournent, disons, comme à 100 verges, alors c'est 80 kilomètres juste avant d'arriver à ce coin-là.
2095

LA PRÉSIDENTE :

2100 Pouvez-vous préciser votre demande que vous avez faite au ministère des Transports pour réduire la vitesse, de quelle section à quelle section?

M. ADRIEN NOÏL :

2105 Dans le village de Kazabazua, le nord.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2110

M. ADRIEN NOÏL :

(TRADUCTION) À cette intersection, c'est déjà un coin dangereux. Je suis très préoccupé par l'augmentation des accidents causés par 75 % d'une augmentation de camions

2115 qui vont tourner à cette intersection. C'est difficile d'imaginer que notre village soit capable de gérer ces accidents, parce qu'il y aura des accidents à ces coins-là, aussi l'augmentation du bruit des camions qui vont passer dans le village, qui ralentissent, qui pompent leur moteur pour aller plus loin.

2120 On comprend que le promoteur prédit 122 camions de plus, de 7 h le matin à 6 h le soir. Donc, c'est une addition de bruit dans le village. On a déjà un résidant qui est déménagé pour aller vivre plus près d'un lac parce qu'il y a trop de trafic.

2125 Il y a bien des maisons à Kazabazua qui sont des maisons historiques. Elles ont été construites près de la route parce que c'était tout simplement une route de terre. Maintenant, nous avons une route avec énormément de volume de trafic et qui passe devant ces maisons.

2130 Nous avons des exemples de vibration de camions qui ont fait briser, casser les vitres. Et même si ces études disent qu'ils ne sont pas à risque, notre expérience avec ce trafic est différente. Nous avons de vieilles maisons et on voit le plâtre même qui casse activé par les vibrations des camions ou de la circulation de gros véhicules.

2135 Le village de Kazabazua, là où l'eau entre sous le sol, ce que ça veut dire, c'est l'eau qui vient de Alleyn-et-Cawood et qui vient près du site d'enfouissement qui est tout proche. Ça passe par le village de Danford, ensuite à Kazabazua et se vide dans la rivière Gatineau. Durant l'été, le flot est très petit, très peu. Donc, on s'inquiète justement de ce qui va se passer avec un site d'enfouissement.

2140 Kazabazua fait déjà sa part en gérant les déchets. Ils ont un égout et une usine de traitement des boues usées dans la localité. Les fosses septiques sont pompées et, après que c'est traité, l'eau une fois traitée retourne dans la rivière Kazabazua. L'usine a dû déjà fermer pour ne pas... on a eu des problèmes. Alors, on a fermé pour ne pas justement affecter la rivière. On ne veut pas avoir de l'eau polluée qui vient d'un site d'enfouissement pour créer encore plus de risque pour l'eau.

2145 Nous avons déjà du trafic additionnel à cause des fosses septiques, on n'a pas besoin plus de déchets qui passent par Kazabazua. Quand on nous a notifié l'année dernière qu'on devait cesser de brûler les déchets, immédiatement on devait fermer notre usine, donc on l'a fait de façon responsable et donc on a envoyé nos déchets à Lachute.

2150 Ça a été fait au moment où notre budget était fixe et nous avons trouvé d'autres ressources pour gérer ce fardeau. Ce fardeau n'aurait pas dû être imposé sur nous quand le budget était déjà fixé. Ça nous coûte maintenant 68 \$ par tonne pour un site d'enfouissement à Lachute et le transport l'amène encore à un niveau plus élevé. Alors, ça nous a causé une augmentation dans le budget pour gérer le problème des déchets. Parce qu'on a fait des arrangements très rapidement, on n'a pas besoin du site d'enfouissement chez nous.

2155

2160 On voudrait dire clairement, et mon conseil est opposé au site à Alleyn-et-Cawood. Et
comme la MRC de la Gatineau dit qu'ils sont opposés aussi à ce site d'enfouissement et dans les
territoires avoisinants. Notre municipalité est d'accord avec cette politique. Plus tôt cette année à
Kazabazua, le conseil a passé une résolution confirmant notre appui à la position des MRC contre
le site d'enfouissement. On est opposés à amener des déchets et de les enfouir dans le sol.

2165 Cet endroit avec tous ses lacs, la Picanoc, la Kazabazua, est mieux nanti pour justement
un écotourisme et pour des aspects récréatifs. Donc, on pense que c'est une meilleure
technologie avec la gazéification. C'est mieux que de justement de l'enfourir.

2170 Donc, j'encouragerais la commission à recommander de ne pas justement avoir ce site
d'enfouissement dans notre région. Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Monsieur le maire, la vitesse actuelle dans le village de Kazabazua est?

2175 **M. ADRIEN NOÏL :**

50 kilomètres dans le village.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2180 Des deux côtés, au nord et au sud?

M. ADRIEN NOÏL :

2185 90.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2190 90 au nord?

M. ADRIEN NOÏL :

Oui, au sud aussi.

2195 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Quand vous dites au nord, là où vous avez demandé au ministère des Transports de

réduire la vitesse, c'est au nord de l'intersection de la 105 avec la 301? C'est bien ça?

2200 **M. ADRIEN NOÏL :**

1 000 pieds à peu près.

2205 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Et pourquoi la vitesse était plus élevée du côté nord de Kazabazua?

2210 **M. ADRIEN NOÏL :**

(TRADUCTION) C'est parce qu'on a des commerces au nord de cette intersection, des restaurants, des hôtels, des garages pour la carrosserie. Donc, s'ils passent trop vite pour ces commerces, donc on leur a demandé justement de ralentir, mais ils ne veulent pas.

2215 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Actuellement, la vitesse limite est de 90. Pourquoi il y avait une différence de 90 au nord et de 50 plus au sud? Ça avait été fixé par le ministère des Transports mais...

2220 **M. ADRIEN NOÏL :**

(TRADUCTION) Le trafic vient de la partie nord, passe dans le village. Et comme je l'ai dit, il y a une banque, ensuite il y a une côte qui monte et à nouveau la limite au bout sud du village recommence à 90. Alors quand les gens arrivent, ils descendent la côte, ils sont supposés ralentir, mais quand ils arrivent en bas, finalement ils le font très peu.

2225 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

L'usine de traitement des boues de fosses septiques dans votre municipalité, elle est située de quel côté? Au nord?

2230 **M. ADRIEN NOÏL :**

(TRADUCTION) C'est sur la 301 en s'en allant vers Danford.

2235 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Cette usine-là amène combien de camions par semaine et quelle grosseur de camions?

M. ADRIEN NOÏL :

2240

(TRADUCTION) Je ne suis pas sûr du nombre. Mais ce ne sont pas remorques, ce sont des camions réguliers pour qu'ils puissent négocier le tour plus facilement que les camions remorques. Mais je ne suis pas sûr vraiment du nombre, mais c'est restreint, mais...

2245 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais un ordre de grandeur. C'est plusieurs camions par jour ou c'est quelques camions par jour?

2250 **M. ADRIEN NOÏL :**

(TRADUCTION) Je devinerais là, je dirais environ 10 peut-être, 12, 14. Je ne suis pas sûr.

2255 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Est-ce que ce serait possible de vérifier cette information-là et de nous la transmettre par écrit?

2260 **M. ADRIEN NOÏL :**

(TRADUCTION) Pas de problème, oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2265

Donc, le nombre de camions par jour en moyenne et le type de camion.

M. ADRIEN NOÏL :

2270

Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2275

Et la correspondance que vous avez eue avec le ministère des Transports concernant vos souhaits pour la réduction de vitesse, vous pouvez nous transmettre ça également, le déposer à la commission?

M. ADRIEN NOÏL :

2280

On a l'information au bureau, oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Moi, je n'ai pas d'autres questions. Merci, monsieur le maire.

2285

M. ADRIEN NOÏL :

Je vous remercie beaucoup.

2290

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2295

Monsieur Molyneaux est-il ici, Stacy Molyneaux? Oui. Est-ce qu'il y a d'autres personnes inscrites au registre pour ce soir? Est-ce qu'il y a des inscriptions au registre pour les rectifications? Alors, bonsoir.

M. STACY MOLYNEAUX :

2300

(TRADUCTION) Ma présentation va être en anglais. Mon nom est Stacy Molyneaux. J'ai été élevé à Danford Lake et j'ai grandi là. Je continue de vivre sur la propriété que j'ai héritée de mon père et de ma mère avec une famille à moi maintenant, ma propre famille.

2305

Je trouve ça époustouflant qu'un LET va arriver dans ma région sans que nous ayons été avisés et sans avoir une explication du conseil et du maire, et pourquoi il ne sait même pas, il n'a même pas exploré l'impact que le trafic et les déchets vont avoir sur les citoyens.

2310

Je crois que le maire est aveuglé par les dollars, les signes de dollars et c'est par une déclaration qu'il a faite: «Alors, sans ce LET, Danford Lake va cesser d'exister parce qu'on ne peut pas se permettre de maintenir la municipalité en vie.» Il a fait aussi cette déclaration à CBC à Ottawa dans un rendez-vous à la SRC. Il a dit: «Ce sera une décision faite par la communauté.»

2315

Je suis sur le conseil d'administration pour le mont O'Brien et on a tenu un vote pour savoir si les membres étaient en faveur d'un LET, et sur 107 répondants, le résultat a été 102 contre, 0 contre, et 5 qui étaient neutres. La majorité des membres sont des contribuables d'Alleyne-et-Cawood et de Danford Lake. Une pétition a été signée par 4 000 personnes disant leur opposition, mais ils ont été ignorés.

2320

On ne peut pas ignorer le droit des gens et dire que nous vivons dans une société démocratique en même temps, de proposer un projet et de le mettre de l'avant sans l'appui des gens qui vivent là et sans reproche. Je ne voudrais pas être la personne qui pousse cette proposition. Parce que pour chaque action, il y a une réaction posée.

2325 Donc, pour cette situation, avant de prendre cette décision, donnez aux gens la possibilité de décider ce qui est mieux pour leur avenir. Et comme vous l'avez dit à plusieurs occasions, votre travail est d'écouter les gens et de faire des recommandations au ministre.

2330 J'ai pensé au début que ce serait difficile pour vous de le faire, mais je crois sincèrement qu'il y a seulement une ou deux recommandations que vous pourriez faire. Une, c'est que les gens aient un référendum pour qu'ils puissent décider par eux-mêmes ce qu'ils veulent. Et l'autre, d'arrêter ce genre de chose immédiatement. Parce que si vous avez écouté tous les gens qui sont venus ici vous parler, je n'ai pas vu un conseiller, je n'ai pas vu de maire, je n'ai pas vu personne ici venir pour dire pourquoi ils veulent ce dépotoir. Pourquoi ne sont-ils pas ici?

2335 C'est tout ce que j'ai à dire.

LA PRÉSIDENTE :

2340 D'accord. Alors pour que l'information soit exacte, j'aimerais que vous répétiez les chiffres que vous avez donnés tout à l'heure concernant la consultation que vous avez faite pour l'Association du Mont O'Brien, parce que je crois que ça n'a pas été traduit exactement.

M. STACY MOLYNEAUX :

2345 (TRANSCRIPTION) On a eu un vote. Il y avait 107 personnes qui ont répondu pour la réunion et qu'on a pu compter, et sur les 107 répondants, 102 ont voté contre, 0 ont voté en faveur et 5 se sont abstenus ou ont été neutres.

LA PRÉSIDENTE :

2350 D'accord, merci.

 Est-ce que monsieur James Irwin est ici?

2355 **M. JAMES IRWIN :**

2360 (TRANSCRIPTION) Mon nom est James Irwin. J'habite à 362, Route 105 à Kazabazua. Je suis aussi un contribuable dans la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood. Je suis président du Beaver Club et le Five Miles Beaver Club est incorporé dans la Province du Québec sous les provisions du chapitre 155 de SRQ 1941 et par la vertu d'un règlement sur la chasse de 1959. Le club a les numéros de lots 20, 21, 22 et 23 du Rang 6 de la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood. Donc, ces terrains : 195 acres et environ 1 X 1 mille carré de frontage sur la rivière.

2365 Donc, dans l'article 3, le but du club est de fournir aux gens et aux membres et aux amis une place pour les activités récréatives, pour les amis et la famille, pour pêcher durant la saison sur la rivière Picanoc et sur une partie de la rivière devant le club jusqu'à Pine Point qui est immédiatement de l'autre côté du site proposé, immédiatement de l'autre côté.

2370 Et afin de survivre, le club a un *derby* annuellement où le public participe pour nous garder à flot financièrement. Alors, ils ont accès à la rivière par notre propriété. On va pêcher du brochet. Donc, c'est un événement qui est très prisé et il y a bien des gens qui viennent prendre la pêche avec même la famille et les enfants.

2375 Et c'est situé... en bas de la rivière, il y a le Bear's Inn, c'est un club qui a trente membres, qui s'engage dans le même genre d'activités. Le lot 14 et 15, c'est un groupe de pêche également, un club pour les Américains et les Canadiens qui y viennent. Et la distance entre le lot 14 et 24, il y a trois groupes de chasse et pêche et ensuite une loge privée.

2380 Donc, les eaux du Picanoc n'ont pas aucune source de pollution et, depuis des décennies, elles sont utilisées pour les canots, le kayak, qui incluait même notre premier ministre Pierre Trudeau, pour les gens qui cherchent aussi de la paix et de la solitude.

2385 Alors, cette proposition et ce site rendrait ce secteur de la rivière rempli de lixiviat. Et imaginez la consommation des poissons. Et donc, vous mettez en danger et en péril tous les clubs de pêche avec de l'eau qui coule tranquillement durant certaines saisons. Alors, le lixiviat est une grosse préoccupation. Donc, ces géomembranes ont échoué et ont contaminé les eaux, et le feraient pour nous, et donc mettent en danger nos clubs.

2390 Alors, le bulldozing, c'est donc un danger pour les adeptes du canot et du kayak, et ces sports augmentent en intérêt et apportent une croissance économique dans la région et qui n'est pas négligeable. Mais nous aurions des impacts négatifs et vraiment très mauvais pour nous économiquement.

2395 Alors, un site qui contient des milliers de tonnes ne peut pas aider et ne peut pas empêcher justement les goélands, les rats, les souris, les corbeaux, et tous ces animaux pourraient aussi polluer et vont causer des dommages permanents à l'environnement. Donc, par exemple, ils vont affecter tous les clubs comme le Five Miles Club. Alors, les propriétés ont baissé de 30 % en anticipation de ce projet qui a été proposé.

2400 Comme tous les utilisateurs de la 105 et de la 301, tous les gens qui utilisent ces clubs et leurs invités vont rencontrer les camions qui rendent déjà les routes dangereuses. Donc, dans les journaux, Transports Québec a déjà reconnu que la 105 était une route dangereuse, même avant que ce projet soit proposé.

2405 Donc, les promoteurs sont des gens avec des compagnies à numéro et c'est vraiment un risque de désastre. Ça peut seulement qu'être amélioré par justement traiter les déchets plus

2410 près de la source d'où ils proviennent. Donc, le lixiviat, la vermine, les goélands qui... et tout ça peut être éliminé avec des méthodes plus modernes qui sont disponibles; par exemple, la biogazéification. Alors, tout ça pourrait être utilisé comme énergie, pourrait produire de l'électricité et nous devrions trouver des options qui vont aider les municipalités.

2415 Alors, en 2006, ça a été adopté par les membres du club que nous allions opposer ce projet. Et donc, j'oppose ce projet et je pense qu'ils ne devraient pas procéder avec ce projet. Dans une ère où sur le monde entier on est à un moment où nous devons être environnementaux, c'est abasourdissant que le gouvernement du Québec ne s'implique pas pour empêcher et n'apporte pas une meilleure technologie que les citoyens aimeraient avoir et dont ils seraient fiers, et à laquelle ils pourraient faire confiance.

2420 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Nous avons pris note de votre message.

2425 Alors, je crois que nous sommes rendus au droit de rectification. Une personne est inscrite. Monsieur Denis Rouleau, s'il vous plaît.

M. DENIS ROULEAU :

2430 Madame la présidente, monsieur le commissaire, premièrement une rectification concernant le mémoire de monsieur Boucher.

2435 Monsieur Boucher avance qu'un monopole ou une situation de monopole existerait dans l'éventualité où un décret favorable était accordé à LDC. Ce qu'on entend depuis les derniers jours, tous les intervenants semblent s'entendre, que ce soit des élus, des citoyens, que la seule situation ou la seule solution existante, à court terme et à moyen terme, c'est Lachute. Alors ce que j'avance, c'est que la situation de monopole existe présentement.

2440 Suite à ça, une rectification au mémoire de monsieur Martin et monsieur Power concernant les élections municipales où le conseil aurait été élu par acclamation parce que l'ordre de grandeur du projet n'était pas connu à l'époque.

Alors, ces élections ont eu lieu en novembre 2005.

2445 Le 1er novembre 2004, une année avant les élections, le conseil municipal a adopté une résolution appuyant le projet de lieu d'enfouissement à titre de lieu d'enfouissement régional.

Cinq mois plus tard, au mois de mars 2005, il y a eu une consultation avec le public où l'avis de projet a été présenté aux résidents avant qu'il soit soumis ou déposé au ministère de l'Environnement, où les tonnages et l'origine des tonnages étaient ouverts.

2450 Le 29 octobre 2005, à peine quelques semaines avant les élections, il y a eu une
rencontre, une consultation avec le public encore, où monsieur Martin et plusieurs membres de
son association ont assisté, où l'étude d'impact a été présentée aux résidants avant qu'elle ne soit
soumise au ministère de l'Environnement.

2455 Alors, de dire que l'ordre de grandeur n'était pas connu, à peine quelques semaines
avant les élections, il y a eu une grande représentation des gens des associations qui étaient
contre le projet et qui étaient très conscients de l'ordre de grandeur du projet.

C'est tout, madame, merci.

2460 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors, nous reprenons demain soir à 19 h, à Otter Lake. Alors, vous êtes conviés
aussi à ces séances qui vont suivre. Merci.

2465 *****

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2470 Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.

2475